

SOUS RÉSERVE DE MODIFICATIONS



ENQUETE PUBLIQUE SUR CORNWALL

DECLARATION DU COMMISSAIRE G. NORMAND GLAUDE

LE 15 DECEMBRE 2009

IL EST TEMPS DE TIRER UN TRAIT SUR LES SPECULATIONS POUR S'EN TENIR AUX FAITS.

JE REVIENS A CORNWALL AUJOURD'HUI AFIN DE PRESENTER MON RAPPORT EN QUATRE VOLUMES SUR LES REACTIONS INSTITUTIONNELLES FACE AUX ALLEGATIONS DE VIOLENCE SEXUELLE ANTERIEURE SUR DES JEUNES DE LA REGION DE CORNWALL. IL S'AGIT D'UN RAPPORT EXHAUSTIF ET DETAILLE, CORRESPONDANT A MON ENGAGEMENT A EFFECTUER UN TRAVAIL APPROFONDI ET JUSTE, ET A APPORTER DES REponses AU SUJET D'UN PASSE QUI A DIVISE CETTE COLLECTIVITE.

MON RAPPORT NE SE LIMITE PAS A MA DECLARATION D'AUJOURD'HUI. POUR COMPRENDRE LES INTERACTIONS COMPLEXES, LESQUELLES ONT DURE PLUSIEURS DECENNIES, ENTRE LES INSTITUTIONS, AINSI QUE LES AGRESSEURS ET LES VICTIMES

PRESUMES, VOUS DEVEZ LIRE LE PRESENT RAPPORT EN ENTIER. JE VOUS ENCOURAGE EGALEMENT A EXAMINER LES RECOMMANDATIONS QUE JE FORMULE EN VUE D'APPORTER DES CHANGEMENTS CONSTRUCTIFS AU SEIN DES INSTITUTIONS ET DE PARVENIR A UNE GUERISON ET UNE RECONCILIATION A CORNWALL.

DE NOMBREUSES ERREURS PASSEES SE REPRODUIRONT SI RIEN NE CHANGE. CERTAINS FERONT VALOIR LES DEFIS FINANCIERS ACTUELS POUR JUSTIFIER L'INACTION A LA SUITE DE MES RECOMMANDATIONS. IL Y A TOUJOURS EU DES RAISONS POUR NE RIEN CHANGER. MON RAPPORT DECRIT EN DETAIL CES ANCIENNES RAISONS ET LEURS CONSEQUENCES. SELON MOI, NOUS NE POUVONS NOUS PERMETTRE DE RESTER INACTIFS – UNE FOIS DE PLUS.

LA PRESENTE ENQUETE N'ETAIT PAS UN PROCES CIVIL OU CRIMINEL, POINT SUR LEQUEL J'AI INSISTE A DE NOMBREUSES REPRISES TOUT AU LONG DE CETTE ENQUETE ET QUE JE SOULIGNE AUJOURD'HUI ENCORE. DANS MON RAPPORT, JE NE DECLARE PERSONNE COUPABLE D'INFRACTION CRIMINELLE NI N'IMPUTE DE RESPONSABILITE CIVILE A QUICONQUE. JE ME CONTENTE, LORSQU'IL Y A LIEU, DE METTRE EN LUMIERE LES ERREURS OU LES INCONDUITES QUE J'AI DECELEES. LES TEMOIGNAGES QUE J'AI

ENTENDUS ET ANALYSES DANS LE PRESENT RAPPORT DISSIPENT EGALEMENT UN GRAND NOMBRE DE RUMEURS QUI ONT ACCABLE CERTAINES PERSONNES ET CETTE COLLECTIVITE PENDANT DE TROP NOMBREUSES ANNEES.

LE PROCUREUR GENERAL M'A MANDATE POUR AGIR EN QUALITE DE COMMISSAIRE INDEPENDANT, AFIN QUE JE ME CONSACRE SANS CRAINTE NI FAVORITISME A REMPLIR MON MANDAT DE FAÇON APPROFONDIE ET EXHAUSTIVE. SANS UNE TELLE INDEPENDANCE ET UNE TELLE IMPLICATION, IL EST IMPOSSIBLE DE RESTAURER LA CONFIANCE, ET LA NECESSITE DE RESTAURER LA CONFIANCE CONSTITUE LA RAISON D'ETRE DES ENQUETES.

LE PRESENT RAPPORT OFFRE UNE VISION IMPARTIALE D'EVENEMENTS PASSES. IL DONNE UN APERÇU OBJECTIF DE CE QU'IL FAUT FAIRE POUR RECTIFIER LES DEFAILLANCES ET RECONSTRUIRE SUR DES FONDATIONS D'INTEGRITE, DE COMPASSION ET D'EFFICACITE AFIN DE POUVOIR INTERVENIR LORSQUE DES ENFANTS ET DES JEUNES SONT VICTIMES DE VIOLENCE SEXUELLE.

L'OBJECTIF DE LA PRESENTE ENQUETE ETAIT D'EXAMINER UN VASTE SUJET QUI S'ETENDAIT SUR PLUSIEURS DECENNIES. MENER A BIEN MON MANDAT IMPLIQUAIT DE RENDRE COMPTE, EN DETAIL,

DE FAITS TRES COMPLEXES, ET D'EXAMINER LES INCIDENTS SOUS LA PERSPECTIVE DE NOMBREUSES INSTITUTIONS ET PERSONNES.

À LA BASE, TOUTEFOIS, LE DECRET CREANT LA PRESENTE COMMISSION ME CHARGEAIT D'EVALUER LA FAÇON DONT LES INSTITUTIONS ONT REAGI FACE AUX ALLEGATIONS DE VIOLENCE SEXUELLE INFLIGEE A DES JEUNES A CORNWALL. ONT-ELLES ACCOMPLI LEUR DEVOIR? VOICI UN RESUME DE MON EVALUATION.

SELON LES PREUVES QUI FIGURENT DANS MON RAPPORT, LES REACTIONS QUI ONT FAIT SUITE AUX DECLARATIONS DE VIOLENCE SEXUELLE ANTERIEURE ONT ETE EN GRANDE PARTIE INADEQUATES. ELLES N'ONT PAS SU SERVIR LES INTERETS DE LA JUSTICE ET PROTEGER LES PERSONNES VULNERABLES DES MAUVAIS TRAITEMENTS.

JE METS EN LUMIERE DES DEFAILLANCES SYSTEMIQUES EN CE QUI A TRAIT A LA REACTION DES INSTITUTIONS FACE AUX ALLEGATIONS DE VIOLENCE SEXUELLE INFLIGEE A DES ENFANTS ET A DES JEUNES AU SEIN DE CETTE COLLECTIVITE. CERTAINS SE SONT MEME VUS ACCUSES PAR LES INSTITUTIONS AUXQUELLES ILS DEMANDAIENT DE L'AIDE. LA REACTION DES INSTITUTIONS LES A BLESSES DAVANTAGE.

JE CONSTATE EGALEMENT QUE LES INSTITUTIONS QUI ONT EU CONNAISSANCE D'INCONDUITES DE LA PART DE LEURS EMPLOYES SE SOUCIAIENT SOUVENT DAVANTAGE DE L'EMBARRAS PUBLIC, AINSI QUE DU CARACTERE SUPPOSEMENT DIFFICILE DE LA PRISE DE MESURES DISCIPLINAIRES OU DU SIGNALEMENT DES EMPLOYES, QUE DES VICTIMES.

JE CONSTATE QUE LORSQU'ELLES TENTAIENT DE COMMUNIQUER A L'INTERNE ET AVEC DES MEMBRES DU PUBLIC, LES INSTITUTIONS SE MONTRAIENT RETICENTES A ETRE DIRECTES ET A ADMETTRE LEURS ERREURS, CRAIGNANT DAVANTAGE LE SCANDALE OU LES CRITIQUES PLUS QUE LE NON-RESPECT DE LEUR DEVOIR ENVERS LES PERSONNES VULNERABLES ET LE PUBLIC.

JE CONSTATE QUE LE MELANGE DE DEFAILLANCES SYSTEMIQUES, D'INSENSIBILITE ENVERS LES PLAIGNANTS, DE RETICENCE A AGIR ET DE COMMUNICATION PARTIELLE OU INEXISTANTE A CREE DES OCCASIONS DE SPECULATION CONCERNANT LES MOTIVATIONS DE CEUX QUI FORMULAIENT LES ALLEGATIONS ET DE CEUX QUI Y REPONDAIENT. CES SPECULATIONS ONT TOUT SIMPLEMENT NUI A CETTE COLLECTIVITE. UNE PARTIE DE LA COUVERTURE MEDIATIQUE A CONTRIBUE A REPANDRE LES RUMEURS ET A ENCOURAGER LA SPECULATION. J'AI REÇU LE RAPPORT D'UN EXPERT SUR LA COUVERTURE MEDIATIQUE QUI A CONCLU QUE LES

CITOYENS DE CORNWALL AURAIENT ETE EN MESURE DE MIEUX SAISIR LES PROBLEMES IMPORTANTS QUI AVAIENT LIEU AU SEIN DE LEUR COLLECTIVITE SI LES MEDIAS AVAIENT PROCEDÉ A DES ANALYSES ET DES VERIFICATIONS APPROFONDIES ET S'ILS AVAIENT VERIFIE SYSTEMATIQUEMENT LEURS SOURCES.

DANS MON RAPPORT, J'ANALYSE CHAQUE INSTITUTION EN DETAIL. AUJOURD'HUI, JE VAIS ME PENCHER SUR CERTAINS DES THEMES RECURRENENTS RENCONTRES TOUT AU LONG DE MON ENQUETE SUR LA REACTION DE CHAQUE INSTITUTION, AINSI QUE SUR LES MODELES D'INTERVENTION QUE J'AI CERNES DANS PLUS D'UNE INSTITUTION.

LES INSTITUTIONS ETAIENT MAL OUTILLEES POUR FAIRE FACE A DES ALLEGATIONS DE MAUVAIS TRAITEMENTS ANTERIEURS. ELLES NE COMPRENAIENT NI LA GRAVITE DES REPERCUSSIONS DES MAUVAIS TRAITEMENTS NI LES REACTIONS TYPIQUES DES GARÇONS OU DES JEUNES HOMMES. PARCE QUE LES FAITS ETAIENT PASSES, ELLES NE TRAITAIENT PAS LES PLAINTES S'Y RAPPORTANT DE FAÇON PRIORITAIRE. ELLES DECLARAIENT : « OU EST L'URGENCE? » ELLES NE COMPRENAIENT PAS L'ATTITUDE DES SURVIVANTS, QUE LA HONTE ET LE SENTIMENT DE CULPABILITE EMPECHAIENT DE S'EXPRIMER OU CONTRAIGNAIENT AU SILENCE, ET QUI SE MONTRAIENT PARFOIS AGRESSIFS, ANXIEUX, CRAINTIFS

ET INCOHERENTS. DE NOMBREUSES INSTITUTIONS DOUTAIENT DES MOTIVATIONS DES PERSONNES QUI SIGNALAIENT DES MAUVAIS TRAITEMENTS ANTERIEURS. ELLES SE DEMANDAIENT : « LE FAISAIENT-ELLES UNIQUEMENT POUR L'ARGENT? SOUFFRAIENT-ELLES D'UNE MALADIE MENTALE? » LE MANQUE DE FORMATION, PARTICULIEREMENT DANS LE DOMAINE DES MAUVAIS TRAITEMENTS ANTERIEURS, ET NOTAMMENT DE MAUVAIS TRAITEMENTS INFLIGES A DES GARÇONS ET A DES JEUNES HOMMES, A FAIT OBSTACLE MEME AUX PERSONNES BIEN INTENTIONNEES.

TOUT COMME ON NE COMPRENAIT PAS BIEN LES VICTIMES POTENTIELLES, ON NE COMPRENAIT PAS BIEN LES AGRESSEURS POTENTIELS. CELA SIGNIFIAIT QUE LES INSTITUTIONS N'ONT PAS SU ADMETTRE LE COMPORTEMENT DE « CONDITIONNEMENT » DE « GENS BIENS » QUI OCCUPAIENT DES POSTES IMPORTANTS OU DES EMPLOIS RECONNUS AU SEIN DE LA COLLECTIVITE. ELLES NE COMPRENAIENT PAS LA PEDOPHILIE, SUPPOSAIENT QUE CERTAINS AGRESSEURS S'EN PRENAIENT UNIQUEMENT AUX GARÇONS, ET IGNORAIENT LES VICTIMES DE SEXE FEMININ DES PEDOPHILES, LESQUELS S'ATTAQUENT A TOUT ENFANT VULNERABLE. ELLES NE COMPRENAIENT PAS NON PLUS L'UTILISATION A MAUVAIS ESCIENT DES RELATIONS DE CONFIANCE EN VUE D'EXPLOITER DE JEUNES HOMMES, CE QUI N'EST PAS CARACTERISTIQUE DES RELATIONS CONSENSUELLES ENTRE PERSONNES DU MEME SEXE.

CERTAINES INSTITUTIONS, TELLES QUE LA SOCIETE DE L'AIDE A L'ENFANCE, COMPRENAIENT MIEUX CES QUESTIONS QUE D'AUTRES, MAIS DANS DES SITUATIONS OU UNE CONSULTATION ENTRE ORGANISMES AURAIT ETE UTILE, LES INSTITUTIONS LOCALES QUI S'ENTENDAIENT RAREMENT, ETAIENT LOIN D'ACCOMPLIR UN TRAVAIL D'EQUIPE.

JE FORMULE DE NOMBREUSES RECOMMANDATIONS EN MATIERE DE FORMATION; CERTAINES EN VUE D'AMELIORER LES COMPETENCES ET LES CONNAISSANCES TECHNIQUES, CERTAINES AFIN D'AMELIORER LA COOPERATION ENTRE LES INSTITUTIONS ET D'AUTRES AFIN D'AMELIORER LA SENSIBILITE ET LA COMPREHENSION, QUI CONSTITUENT TOUTES DES ELEMENTS ESSENTIELS. NOUS DEVONS SURTOUT FINANCER ET METTRE DE NOUVEAU SUR PIED UNE FORMATION ENTRE LE PERSONNEL DES SOCIETES DE L'AIDE A L'ENFANCE ET LES AGENTS DE POLICE. JE SOULIGNE EGALEMENT L'IMPORTANCE DE VEILLER A LAISSER AUX PLAIGNANTS LE CHOIX DE S'ENTRETENIR AVEC UN AGENT DE POLICE DE SEXE MASCULIN OU FEMININ SI CELA PEUT LES RENDRE PLUS A L'AISE DE DIVULGUER LES FAITS.

LES SERVICES DE POLICE ETAIENT MAL OUTILLES POUR FOURNIR UN SOUTIEN AUX VICTIMES DE MAUVAIS TRAITEMENTS ANTERIEURS, SURTOUT AUX HOMMES. INDIVIDUELLEMENT, LES

AGENTS FAISAIENT SOUVENT PREUVE DE GENTILLESSE ET DE COMPASSION, MAIS LEURS ORGANISMES NE DISPOSaient PAS DES RESSOURCES ET DES COMPETENCES NECESSAIRES OU N'ETAIENT PAS SUFFISAMMENT ENGAGES POUR ASSURER UN SUIVI ET UNE LIAISON APPROPRIES. CELA S'EST AVERE EGLEMENT VRAI POUR LE MINISTERE DU PROCUREUR GENERAL, QU'IL S'AGISSE DU BUREAU LOCAL DU PROCUREUR DE LA COURONNE OU DES PROCUREURS DE LA COURONNE ASSIGNES A L'OPERATION VERITE. LE FAIT DE NE PAS AVOIR APORTE UN SOUTIEN AUX PLAIGNANTS A NOURRI LEUR MEFIANCE ET LEUR ANXIETE, SI BIEN QUE BON NOMBRE D'ENTRE EUX ONT COMMENCE A SE DEMANDER SI L'ABSENCE D'INTERVENTION ETAIT INTENTIONNELLE, SI ELLE VISAIT A LES DECOURAGER DE FORMULER DES ALLEGATIONS OU, TOUT SIMPLEMENT, SI LE BUT RECHERCHE ETAIT DE SE « DEBARRASSER » D'EUX.

LES INSTITUTIONS N'ACCORDAIENT PAS D'IMPORTANCE A LA TENUE DES DOSSIERS ET N'Y ALLOUAIENT PAS LES RESSOURCES NECESSAIRES. PAR CONSEQUENT, ELLES N'ONT PAS PROCEDE CORRECTEMENT A LA TENUE DE DOSSIERS, N'ONT PAS DOCUMENTE LES EVENEMENTS PASSES ET N'ONT PAS ORGANISE LES RENSEIGNEMENTS. CELA N'EST PAS ANODIN ET SIGNIFIAIT QU'ELLES PERDAIENT DES OCCASIONS D'INTERVENIR ET DE PREVENIR LES MAUVAIS TRAITEMENTS OU DE VEILLER A CE QUE

CEUX QUI LES AVAIENT INFLIGES EN SOIENT TENUS RESPONSABLES. IL EST NECESSAIRE D'INVESTIR AFIN D'AMELIORER LA TENUE DES DOSSIERS ET, PLUS PARTICULIEREMENT, EN VUE DE PERMETTRE DE MIEUX GERER LEUR DIVULGATION DANS LES CAS D'IMPORTANTES POURSUITES. LES DEFAILLANCES EN MATIERE DE TENUE DES DOSSIERS CONCERNANT LES PUPILLES DE LA SOCIETE DE L'AIDE A L'ENFANCE DES COMTES UNIS ET LA RETICENCE A DIVULGUER CES DOSSIERS ONT SOUVENT CAUSE LA PERTE DU PASSE DES PERSONNES QUI ETAIENT SOUS TUTELLE OU L'ONT RENDU INACCESSIBLE. NOUS DEVONS EGALEMENT NOUS ASSURER DE RENDRE L'HISTOIRE DE LEUR ENFANCE A CES PUPILLES.

LA COMMUNICATION AVEC LE PUBLIC ETAIT RAREMENT PERÇUE COMME FAISANT PARTIE DU TRAVAIL DES INSTITUTIONS PUBLIQUES. PAR CONSEQUENT, ELLE A ETE UTILISEE, EN DE RARES OCCASIONS SEULEMENT, COMME UN OUTIL UTILE SERVANT, PAR EXEMPLE, A INFORMER DE FAÇON HONNETE UN PUBLIC INQUIET OU LES EMPLOYES D'UNE INSTITUTION. ELLE N'A PAS ETE UTILISEE A BON ESCIENT POUR SE RENDRE DE LA MEFIANCE DES VICTIMES POTENTIELLES OU DES PERSONNES DISPOSANT DE RENSEIGNEMENTS PERTINENTS NI POUR LA SURMONTER. UNE COMMUNICATION FRANCHE ET DIRECTE FAIT PARTIE DU SYSTEME JUDICIAIRE PLUS ETENDU ET DU TRAVAIL DE TOUTES LES INSTITUTIONS PUBLIQUES.

JE FORMULE DES RECOMMANDATIONS EN VUE D'AMELIORER LA COMMUNICATION ET DE S'ASSURER QUE DES PLANS DE COMMUNICATION ADEQUATS SONT INCLUS DANS LES ENQUETES ET LES POURSUITES IMPORTANTES. LORSQU'ELLES S'ADRESSENT AU PUBLIC, LES INSTITUTIONS DOIVENT VEILLER A CE QUE L'INFORMATION SOIT PRECISE ET APPROPRIEE. UNE BONNE COMMUNICATION NE DOIT PAS ETRE TRAITEE COMME UN EXERCICE DE RELATION AVEC LE PUBLIC. ELLE DOIT PLUTOT ETRE ENTREPRISE COMME UN SERVICE PUBLIC SOLENNEL.

BIEN ENTENDU, IL EXISTE DES RAISONS POUR LESQUELLES LES INSTITUTIONS ONT RECOURS A UNE COMMUNICATION DEFENSIVE OU SERVANT LEURS PROPRES INTERETS. ELLES CRAIGNENT LES CRITIQUES DES MEDIAS ET LES REPERCUSSIONS DE CELLES-CI SUR LEUR REPUTATION OU CELLE DE LEUR PERSONNEL. CE NE SONT PAS DE BONNES RAISONS. IL EXISTE DES RAISONS DE FAIRE MIEUX, ET IL EST PARFOIS NECESSAIRE DE FAIRE L'OBJET DE CRITIQUES INJUSTES DANS L'INTERET PUBLIC. VOUS NE VERREZ AUCUNE RECOMMANDATION AU SUJET DE CE DERNIER POINT. ON NE PEUT DONNER A QUELQU'UN POUR MANDAT DE FAIRE PREUVE D'INTEGRITE, MAIS JE L'AI VU A L'ŒUVRE. MALHEUREUSEMENT, J'AI EGALEMENT CONSTATE QU'ELLE FAISAIT PARFOIS DEFAT.

LES INSTITUTIONS ETAIENT MAL OUTILLEES POUR FAIRE FACE A DES ALLEGATIONS VISANT LEURS PROPRES EMPLOYES, QU'IL S'AGISSE D'UN AGENT DE PROBATION, D'UN ENSEIGNANT, D'UN PRETRE OU D'UN TRAVAILLEUR EN SOINS AUX ENFANTS. CERTAINES INSTITUTIONS AVAIENT TENDANCE A CHERCHER UN EXUTOIRE, CE QUI PERMETTAIT AUX PERSONNES CONCERNEES D'ETRE FRAPPEES DE SANCTIONS INEFFICACES QUI NE PROTEGEAIENT PAS LES PERSONNES VULNERABLES OU QUI PERMETTAIENT AUX EMPLOYES DE S'EN ALLER SANS QUE LEUR CONDUITE SOIT DOCUMENTEE. CELA FAISAIT AINSI COURIR UN RISQUE A D'AUTRES COLLECTIVITES OU LIEUX DE TRAVAIL.

LES INSTITUTIONS ONT INTERET A S'APPUYER SUR DES POLITIQUES ET DES PROCEDURES EXHAUSTIVES SYSTEMATIQUEMENT OBSERVEES LORSQUE DES ALLEGATIONS DE MAUVAIS TRAITEMENTS SONT FORMULEES A L'ENCONTRE DE LEURS EMPLOYES OU DE BENEVOLES. CELA CREE UN ENVIRONNEMENT PLUS NEUTRE QUI PERMET D'EVALUER DE FAÇON EQUITABLE L'INCONDUITE PRESUMEE D'UN EMPLOYE, TOUT EN SUPPRIMANT LE RISQUE POTENTIEL. JE RECOMMANDE DE RENFORCER CES POLITIQUES ET CES PROCEDURES ET DE S'Y CONFORMER RIGOREUSEMENT, SANS EXCEPTION.

LES INSTITUTIONS QUE J'AI EXAMINEES ET DONT JE PARLE DANS MON RAPPORT ONT SOUVENT EPROUVE DES DIFFICULTES A TRAVAILLER AVEC D'AUTRES INSTITUTIONS. UN TRAVAIL UTILE AVAIT ETE ENTREPRIS EN VUE D'ELABORER DES PROTOCOLES, MAIS IL Y AVAIT UNE TENDANCE A NE PAS LES GARDER A JOUR OU A LES REVISER LORSQUE DES MANQUES OU DES INCOHERENCES ETAIENT DECELES. LA FORMATION ETAIT SPORADIQUE ET CEUX QUI, AUX « AVANT-POSTES », FAISAIENT FACE A DES CAS BIEN REELS, SEMBLAIENT PERDUS. INDIVIDUELLEMENT, LES INTERVENANTS FAISAIENT SOUVENT PREUVE D'UNE BONNE VOLONTE CONSIDERABLE, MAIS L'INCAPACITE A DEFINIR LES ROLES ET LES ATTENTES ENTRE LES INSTITUTIONS CONDUISAIENT LES PERSONNES BIEN INTENTIONNEES A COMMETTRE DES ERREURS.

JE FORMULE DE NOMBREUSES RECOMMANDATIONS EN VUE D'AMELIORER LES PROTOCOLES ET DE LES METTRE A JOUR. J'ESPERE QUE LE SIMPLE FAIT DE TRAVAILLER ENSEMBLE A LA MISE A JOUR DE CES PROTOCOLES PEUT AIDER A SAVOIR QUOI FAIRE ET A ETABLIR DES RELATIONS CONSTRUCTIVES : VERS QUI SE TOURNER LORSQU'UNE ACTION EST NECESSAIRE A LA SUITE D'UN INCIDENT QUE L'ON SUSPECTE ETRE UN CAS DE VIOLENCE SEXUELLE OU QUI A ETE DECLARE COMME TEL? QUI EST EN MESURE DE DONNER DES CONSEILS AVISES ET DE NOUS FAIRE PROFITER DE SON EXPERIENCE? QUI PEUT APPORTER UN SOUTIEN SI LES MAUVAIS

TRAITEMENTS SIGNALES SE TRADUISENT PAR DES ATTAQUES BIEN TROP COURANTES A L'ENCONTRE DE LA PERSONNE QUI LES SIGNALE?

JE SOUHAITE FORMULER UNE RECOMMANDATION EN VUE D'ETABLIR UN NOUVEAU PROTOCOLE POUR LA COLLECTIVITE. LES SERVICES DE POLICE LOCAUX OU LA SOCIETE DE L'AIDE A L'ENFANCE DES COMTES UNIS PEUVENT DISPOSER DE RENSEIGNEMENTS SUR DES EMPLOYES D'INSTITUTIONS PUBLIQUES OCCUPANT DES POSTES QUI LES METTENT REGULIEREMENT EN CONTACT AVEC DES ENFANTS. LES SITUATIONS DANS LESQUELLES LES INSTITUTIONS DOIVENT ETRE AVISEES DE RISQUES EVENTUELS POUR LES ENFANTS DEVRAIENT ETRE CLAIRES. JE RECOMMANDE EGALEMENT QUE LE GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO ELABORE DES PROTOCOLES OU DES DIRECTIVES A L'ECHELLE PROVINCIALE AFIN DE DEFINIR LES SITUATIONS DANS LESQUELLES TOUTE SOCIETE DE L'AIDE A L'ENFANCE EN ONTARIO DEVRAIT AVISER UN EMPLOYEUR DU RISQUE QUE PEUT PRESENTER UN EMPLOYE EN MATIERE DE VIOLENCE SEXUELLE INFLIGEE AUX ENFANTS. NOUS DISPOSONS DE REGLES QUI REGISSENT UNIQUEMENT LES EMPLOIS DES PERSONNES TRAVAILLANT DANS LES ECOLES ET QUI PRODIGENT DES SOINS AUX ENFANTS. DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DE CE NOUVEAU PROTOCOLE PROVINCIAL, IL FAUT TENIR COMPTE DE LA PROTECTION DE LA VIE PRIVEE ET DE L'ETABLISSEMENT DE

PROCESSUS ÉQUITABLES, TOUT EN RECONNAISSANT QU'EN ONTARIO, L'OBJECTIF PRINCIPAL RESTE LA PROTECTION DES ENFANTS.

MON RAPPORT ILLUSTRE LE FAIT QUE DE NOMBREUSES INSTITUTIONS N'ONT PAS SU SE MONTRER SENSIBLES AUX CONFLITS D'INTERETS ET METTRE EN PLACE DES POLITIQUES A CET EGARD. CERTAINES PERSONNES ESTIMAIENT, PARCE QU'ELLES AVAIENT DE BONNES INTENTIONS OU CROYAIENT NE PAS ÊTRE FACILEMENT INFLUENÇABLES, POUVOIR INTERVENIR DANS DES SITUATIONS QUI PRESENTAIENT UN CONFLIT D'INTERETS ÉVIDENT. ELLES N'ONT PAS COMPRIS QUE PERSONNE, DANS UNE SITUATION CONFLICTUELLE, N'EST EN MESURE DE S'AUTOÉVALUER OU DE FAIRE FI DE L'OPINION DU PUBLIC. LE FAIT DE NE PAS CERNER UN CONFLIT D'INTERETS ET DE NE PAS AGIR EN CONSÉQUENCE A CONDUIT À UNE MAUVAISE GESTION DE DOSSIERS SENSIBLES. CELA S'EST PRODUIT LORSQUE LE CHEF SHAVER DU SERVICE DE POLICE DE CORNWALL A INFORMÉ SON ANCIEN CHEF DE POLICE QUE SON FILS, EARL LANDRY JR., FAISAIT L'OBJET D'UNE ENQUÊTE. CELA A ÉGALEMENT ÉTÉ LE CAS LORSQUE LA SOCIÉTÉ DE L'AIDE À L'ENFANCE A ENQUÊTÉ SUR DES INCONDUITES DE SES PROPRES EMPLOYÉS OU D'ANCIENS PARENTS D'ACCUEIL SANS EN INFORMER LA POLICE NI FAIRE INTERVENIR UN ORGANISME DE PROTECTION DE L'ENFANCE EXTERNE. CELA S'EST PRODUIT LORSQUE LE

DIOCESE D'ALEXANDRIA-CORNWALL A REPONDU AUX ALLEGATIONS FORMULEES CONTRE LES PRETRES SANS COMMUNIQUER AVEC LA SOCIETE DE L'AIDE A L'ENFANCE OU LA POLICE. J'AI SUGGERE DE RENFORCER LES POLITIQUES RELATIVES A L'IDENTIFICATION DES SITUATIONS QUI PRESENTENT, EN RAISON DE LEUR NATURE, UN CONFLIT D'INTERETS. JE RECOMMANDE EGALEMENT DE RECOURIR A DES MOYENS PRECIS POUR GERER CES SITUATIONS DE CONFLIT D'INTERETS.

DE NOMBREUSES PERSONNES TRAVAILLANT AU SEIN D'INSTITUTIONS SE SONT BATTUES AFIN D'OBTENIR LES RESSOURCES NECESSAIRES POUR MENER A BIEN LEURS RESPONSABILITES EN MATIERE D'INTERVENTION A LA SUITE D'ALLEGATIONS DE MAUVAIS TRAITEMENTS INFLIGES A DES ENFANTS OU A DES JEUNES. ELLES TRAVAILLAIENT SUR DES PROJETS MAL DEFINIS AVEC DES RESSOURCES INSUFFISANTES, DANS DES BUREAUX INADAPTES, MUNIS DE SYSTEMES ET DE MATERIEL INFORMATIQUES DE MAUVAISE QUALITE, ELLES MANQUAIENT DE SOUTIEN ADMINISTRATIF OU TECHNIQUE ET NE POUVAIENT PAS CONSULTER DE COLLEGUES AYANT DES CONNAISSANCES PLUS SPECIALISEES. BON NOMBRE D'ENTRE ELLES ONT SURMONTE CES OBSTACLES EN TRAVAILLANT SANS RELACHE ET EN S'IMPLIQUANT ENORMEMENT, D'AUTRES ONT TENTE DE LES SURMONTER ET N'Y SONT PAS PARVENU. CELA A CONDUIT A DES

ERREURS, DES RETARDS ET DES OMISSIONS. BIEN QUE LA RESPONSABILITE EN AIT ETE ATTRIBUEE A CERTAINES PERSONNES, ELLE DEVRAIT L'ETRE TOUT AUTANT, SI NON PLUS, A LEUR ORGANISME QUI N'A PAS ETE EN MESURE DE FOURNIR LES RESSOURCES NECESSAIRES NI DE PLANIFIER ET D'ANTICIPER LES BESOINS. CES ORGANISMES CHERCHAIENT PARFOIS DES BOUCS EMISSAIRES PLUTOT QUE DE SE REMETTRE EN QUESTION.

À CET EGARD, MON RAPPORT MET EN LUMIERE LES NOMBREUX PROBLEMES LIES A L'ATTRIBUTION D'UN MANDAT APPROPRIE A L'OPERATION VERITE AINSI QUE DES OUTILS NECESSAIRES POUR LE REMPLIR. QUELLES QUE SOIENT LES DEFAILLANCES QU'A CONNUES L'OPERATION VERITE, JE NE DOUTE PAS QUE LES AGENTS QUI Y ONT PRIS PART ONT TRAVAILLE D'ARRACHE-PIED ET ONT FAIT PREUVE D'ENGAGEMENT. MALHEUREUSEMENT, ILS ONT ETE FREINES DANS BIEN DES DOMAINES.

L'OPERATION VERITE N'A PAS ETE EN MESURE D'UTILISER LES RENSEIGNEMENTS COMPLEXES ET INTERRELIES QUI CARACTERISENT LES DOSSIERS COMPRENANT DE NOMBREUX AGRESSEURS ET DE NOMBREUSES VICTIMES. CE TYPE DE PROJET NECESSITE UN TRAVAIL D'ENQUETE COMPLEXE ET ASSIDU, UNE ANALYSE DES LIENS ET UN SUIVI METICULEUX. LES PERSONNES QUI ONT MIS CETTE OPERATION SUR PIED N'ONT PAS CORRECTEMENT

ANTICIPE LES BESOINS NI FOURNI LES RESSOURCES NECESSAIRES AU PROJET. ELLES N'ONT PAS TENU COMPTE DE L'ENSEMBLE DES EVENEMENTS ET SE SONT LAISSE DISTRAIRE PAR LES OBJECTIFS VISES PAR D'AUTRES.

JE DEVOILE EGALEMENT MES CONCLUSIONS AU SUJET DE LA SUPERVISION ASSUREE PAR LA COMMISSION DES SERVICES POLICIERS DE CORNWALL. PENDANT TOUTE LA PERIODE QUI ETAIT A L'ETUDE, SES MEMBRES ONT ETE INCAPABLES DE TRAVAILLER EN EQUIPE ET DE GUIDER LE PERSONNEL DE LA POLICE DE FAÇON CONSTRUCTIVE DANS L'INTERET DES HABITANTS DE CORNWALL. LES LIMITES LIEES AUX RESSOURCES ET AUX POLITIQUES ONT CONDUIT A DES ERREURS ET DES RETARDS POUR RELEVER LES DEFIS QUE PRESENTE L'ETABLISSEMENT DE RAPPORTS CONCERNANT DES ACTES DE VIOLENCE SEXUELLE ANTERIEURS.

JE FORMULE DES RECOMMANDATIONS EN VUE DE GERER LES FUTURS PROJETS COMPLEXES IMPLIQUANT PLUSIEURS VICTIMES ET PLUSIEURS AGRESSEURS. JE FORMULE EGALEMENT DES RECOMMANDATIONS A L'INTENTION DE LA COMMISSION DES SERVICES POLICIERS DE CORNWALL VISANT A AMELIORER SON INTENDANCE EN CE QUI A TRAIT AUX SERVICES DE POLICE OFFERTS A LA COLLECTIVITE.

LES INSTITUTIONS N'ONT PRESQUE JAMAIS FAIT D'EFFORTS POUR COMMUNIQUER AVEC LES VICTIMES POTENTIELLES OU, LORSQUE LES AGRESSEURS ETAIENT CONNUS, POUR MENER DES EXAMENS INTERNES EN VUE DE SAVOIR QUI AURAIT PU SUBIR UN PREJUDICE ET COMMENT ON AURAIT PU AIDER CES VICTIMES. BON NOMBRE D'ENTRE ELLES AURAIENT PU ETRE AIDEES PLUS TOT PAR DES SERVICES DE COUNSELLING OU PAR LA RECONNAISSANCE DE LEUR DOULEUR ET DE L'HUMILIATION QU'ELLES ONT SUBIE.

IL N'EST PAS TROP TARD. JE DEMANDE A QUATRE INSTITUTIONS DE LANCER UN APPEL PUBLIC AFIN DE RETROUVER LES VICTIMES POTENTIELLES ET DE LEUR OFFRIR DES SERVICES DE COUNSELLING ET DE SOUTIEN. JE LEUR DEMANDE D'INTERVENIR AFIN DE FAIRE PREUVE DE RESPECT, DE DIGNITE ET DE COMPASSION. CES INSTITUTIONS SONT LES SUIVANTES :

- LE MINISTERE DE LA SECURITE COMMUNAUTAIRE ET DES SERVICES CORRECTIONNELS;
- LE DIOCESE D'ALEXANDRIA-CORNWALL;
- LE CATHOLIC DISTRICT SCHOOL BOARD OF EASTERN ONTARIO;
- LE UPPER CANADA DISTRICT SCHOOL BOARD.

JE LEUR DEMANDE EGALEMENT D'ENVISAGER DE PRESENTER DES EXCUSES PUBLIQUES AUX VICTIMES CONFIRMÉES. JE SUGGÈRE QUE M^{GR} PAUL-ANDRÉ DUROCHER DU DIOCESE ET CLAUDE LEGAULT DU BUREAU DE PROBATION ET DE LIBÉRATION CONDITIONNELLE DE CORNWALL PARLENT AU NOM DE LEUR INSTITUTION RESPECTIVE. J'AI OBSERVÉ CES PERSONNES ET ESTIME QUE LEURS PAROLES ET LEURS ACTIONS PEUVENT FAIRE UNE RÉELLE DIFFÉRENCE POUR LES VICTIMES.

J'AI ÉVOQUÉ LE RÔLE DE MON RAPPORT EN CE QUI A TRAIT À LA DISSIPATION DES RUMEURS. JE ME PENCHERAI SUR CERTAINES QUESTIONS QUI NECESSITENT, SELON MOI, D'ÊTRE CLARIFIÉES APRÈS PLUSIEURS ANNÉES DE CONTROVERSE.

EN DÉCEMBRE 1992, DAVID SILMSER, UN ANCIEN ENFANT DE CHŒUR A FORMULÉ DES ALLEGATIONS DE VIOLENCE SEXUELLE ANTERIEURE AU SERVICE DE POLICE DE CORNWALL. SES ALLEGATIONS VISAIENT L'ABBE CHARLES MACDONALD, LE PRÊTRE DE ST. ANDREWS, ET KEN SEGUIN, AGENT DE PROBATION ET AMI DE L'ABBE MACDONALD. M. SILMSER, LE DIOCESE D'ALEXANDRIA-CORNWALL ET L'ABBE CHARLES MACDONALD ONT CONCLU UN ACCORD FINANCIER CONFIDENTIEL. CE DERNIER COMPRENAIT UNE CLAUSE ILLÉGALE QUI OBLIGEAIT M. SILMSER À RETIRER SA PLAINTÉ AU CRIMINEL CONTRE LE PRÊTRE. LE RETRAIT

DE LA PLAINTÉ DE M. SILMSER A CONDUIT L'AGENT PERRY DUNLOP DU SERVICE DE POLICE DE CORNWALL A DIVULGUER SES ALLEGATIONS CONCERNANT L'ABBE MACDONALD ET KEN SEGUIN A LA SOCIÉTÉ DE L'AIDE A L'ENFANCE. TOUT CELA A FAIT NAÎTRE DES RUMEURS ET DES ALLEGATIONS DE CONSPIRATION VISANT A DISSIMULER DES ALLEGATIONS. LA CONFIANCE DU PUBLIC ENVERS LES INSTITUTIONS PUBLIQUES A ÉTÉ EBRANLÉE.

EN EXAMINANT CES RUMEURS DE CONSPIRATION, JE N'AI TROUVÉ AUCUNE PREUVE DE CONSPIRATION ENTRE LE SERVICE DE POLICE DE CORNWALL ET LE DIOCESE D'ALEXANDRIA-CORNWALL EN CE QUI A TRAIT A L'ACCORD QUE M. SILMSER AVAIT CONCLU AVEC LE DIOCESE D'ALEXANDRIA-CORNWALL ET L'ABBE CHARLES MACDONALD. TOUTEFOIS, L'ENQUÊTE MENÉE PAR LE SERVICE DE POLICE DE CORNWALL SUR LA PLAINTÉ DE M. SILMSER COMPORTAIT DE GRAVES IRREGULARITÉS ET NE TENAIT AUCUNEMENT COMPTE DE LA CLAUSE ILLEGALE QU'ELLE RENFERMAIT.

LORSQUE LA POLICE PROVINCIALE DE L'ONTARIO A ENQUÊTÉ SUR CETTE CLAUSE ILLEGALE, ELLE A EFFECTUÉ UN TRAVAIL INCOMPLÉT, PEU APPROFONDI ET N'A PAS RÉALISÉ DE SUIVI EN VUE D'OBTENIR DES DOCUMENTS CLÉS ET D'INTERROGER LES PRINCIPAUX TÉMOINS. LA POLICE PROVINCIALE DE L'ONTARIO NE

SEMBLAIT PAS SE RENDRE COMPTE A QUEL POINT CES ALLEGATIONS MINAIENT LES FONDATIONS DE LA CONFIANCE DU PUBLIC DANS L'INTEGRITE DU SYSTEME JUDICIAIRE. EN 1994, LE REEXAMEN, PAR LA POLICE PROVINCIALE DE L'ONTARIO, DES ALLEGATIONS FORMULEES CONTRE L'ABBE CHARLES MACDONALD PRESENTAIT EGALEMENT DE GRAVES FAIBLESSES.

EN CE QUI A TRAIT AUX RUMEURS SELON LESQUELLES DES FONCTIONNAIRES DU MINISTERE DU PROCUREUR GENERAL AURAIENT PARTICIPE A UNE CONSPIRATION LIEE A L'ACCORD CONCLU AVEC M. SILMSER, JE CONSTATE QUE, BIEN QUE MURRAY MACDONALD, LE PROCUREUR DE LA COURONNE, AURAIT DU AVOIR DAVANTAGE DE SOUPÇONS A L'EGARD DES COMMUNICATIONS DE MALCOLM MACDONALD, QUI REPRESENTAIT L'ABBE MACDONALD, ET DE JACQUES LEDUC, QUI REPRESENTAIT LE DIOCESE, LE PROCUREUR DE LA COURONNE NE CONNAISSAIT PAS L'EXISTENCE DE LA CLAUSE ILLEGALE QUE COMPORTAIT L'ACCORD AU MOMENT OU IL A ETE CONCLU. IL A PRIS CONNAISSANCE DES CLAUSES DE L'ACCORD CONCLU AVEC M. SILMSER UNIQUEMENT LORSQUE L'EXISTENCE DE L'ACCORD A ETE REVELEE AU GRAND PUBLIC.

JE CONSTATE QUE LE PROCUREUR DE LA COURONNE, MURRAY MACDONALD, A FAIT L'OBJET DE SPECULATIONS EN RAISON DE LA

CONDAMNATION DE SON PERE, MILTON MACDONALD, A LA SUITE D'ACCUSATIONS DE VIOLENCE SEXUELLE. LES CONCLUSIONS QUI EN ONT ETE TIREES, TOUT COMME LES RUMEURS ENGENDREES, ETAIENT TOTALEMENT NON FONDEES. BIEN QUE LE PROCUREUR MACDONALD AIT COMMIS DES ERREURS DE JUGEMENT, QUE J'ABORDE, CELLES-CI N'ETAIENT EN AUCUNE MANIERE LIEES A SON PERE OU MOTIVEES PAR UNE VOLONTE DE LE PROTEGER.

LE BUREAU DE PROBATION ET DE LIBERATION CONDITIONNELLE DE CORNWALL A FAIT FACE A DE GRAVES PROBLEMES LIES A LA CONDUITE DE SES AGENTS DE PROBATION A L'EGARD DE JEUNES PROBATIONNAIRES. L'INCAPACITE RECURRENTTE A PRENDRE DES MESURES APPROPRIEES FACE A DES PREUVES CLAIRES D'INCONDUITE ET LE FAIT DE FAVORISER LA MISE EN PLACE D'UN MILIEU DE TRAVAIL QUI FREINAIT LA DIVULGATION A CONDUIT A FAIRE DU MAL A DES JEUNES ET A UNE DETRESSE DU PUBLIC A L'EGARD DES ACTIONS DES FONCTIONNAIRES. LA VOLONTE D'EVITER UNE PUBLICITE NEGATIVE OU DE PRENDRE DES MESURES DISCIPLINAIRES CONTRE DES EMPLOYES A DONNE L'IMPRESSION AU PUBLIC QUE CE QUI SE PASSAIT LAISSAIT L'INSTITUTION INDIFFERENTE OU QU'ELLE DISSIMULAIT DES RENSEIGNEMENTS. CERTAINES DE CES IMPRESSIONS ETAIENT BIEN FONDEES.

MEME SI LES INTERVENTIONS PASSEES ONT ETE CLAIREMENT INADAPTEES, EN CE QUI A TRAIT A CETTE INSTITUTION, J'AI ETE TOUCHE PAR LE TRAVAIL ENTREPRIS A LA FIN DES ANNEES 1990 PAR LE DIRECTEUR LOCAL, CLAUDE LEGAULT, AINSI QUE PAR L'ATTITUDE CONSTRUCTIVE DE CE DERNIER ET DE LA SOUS-MINISTRE DEBORAH NEWMAN. CELA LAISSE ESPERER QUE CE N'EST QU'UN DEBUT ET QUE LES RECENTES AMELIORATIONS SE POURSUIVRONT.

DES ATTENTES DIFFERENTES A L'EGARD DU MANDAT ET DE L'ISSUE DE L'OPERATION VERITE DE LA POLICE PROVINCIALE DE L'ONTARIO ONT SOUS-TENDU UN GRAND NOMBRE DES RUMEURS DE CONSPIRATION QUI ONT CIRCULE DANS LA COLLECTIVITE ET DES PERCEPTIONS NEGATIVES DU SYSTEME JUDICIAIRE.

SELON MOI, BIEN DES GENS ONT CRU QUE L'OPERATION VERITE DE 1997 ETAIT MISE SUR PIED POUR ENQUETER SUR LA QUESTION PLUS VASTE DE SAVOIR SI LA REGION DE CORNWALL ETAIT AUX PRISES AVEC UN PROBLEME ENDEMIQUE DE VIOLENCE SEXUELLE ET SI DES PERSONNES IMPORTANTES COLLABORAIENT POUR COMMETTRE OU DISSIMULER CES ACTES DE VIOLENCE. CE N'EST PAS CE QUE L'OPERATION VERITE A FAIT. LES ENQUETEURS ONT PRIS LES ALLEGATIONS DE VIOLENCE AU SERIEUX, MAIS CES ALLEGATIONS ONT ETE ABORDEES DE FAÇON INDIVIDUELLE ET

NON EN TANT QU'ELEMENTS POSSIBLEMENT INTERRELIES D'UN ENSEMBLE. EN CE QUI A TRAIT A L'ENQUETE QUI A ETE MENEES POUR CHAQUE CAS, JE CONCLUS QUE L'OPERATION VERITE A MIS L'ACCENT SUR SEULEMENT TROIS QUESTIONS DISTINCTES :

- LE FAIT DE SAVOIR SI CERTAINES PERSONNES DESIGNES PAR PERRY DUNLOP ET RON LEROUX ETAIENT MEMBRES D'UN GROUPE OU D'UN CLAN DE PEDOPHILES;
- LE FAIT DE SAVOIR SI CERTAINES PERSONNES ONT COMPILE POUR FAIRE ENTRAVE A LA JUSTICE AVEC LE REGLEMENT ILLEGAL CONCLU AVEC DAVID SILMSER, ET SI UN COMLOT A ETE FORME AU COURS D'UNE « RENCONTRE DE PERSONNALITES IMPORTANTES » QUI A EU LIEU EN 1993 SUR L'ILE STANLEY;
- LE FAIT DE SAVOIR CE QUI EST ARRIVE AUX VIDEOS PORNOGRAPHIQUES QUI ONT ETE SAISIES AU DOMICILE DE RON LEROUX.

CES QUESTIONS ONT ETE DEFINIES DANS LES ALLEGATIONS PORTEES DANS LE RAPPORT FANTINO ET LA POLICE PROVINCIALE DE L'ONTARIO S'EST EFFORCEE DE REFUTER CES ALLEGATIONS. LA POLICE PROVINCIALE DE L'ONTARIO N'A PAS DEFINI SA PROPRE ENQUETE EN COURS, MAIS A REAGI AUX QUESTIONS DEFINIES PAR

LES PERSONNES QUI NE PARTICIPAIENT PAS A L'ENQUETE. ELLE N'A PAS APPROFONDI TOUS LES ELEMENTS DE PREUVE DISPONIBLES EN COMMUNIQUANT AVEC LES PERSONNES QUI DETENAIENT DES RENSEIGNEMENTS PERTINENTS ET EN SE PROCURANT LES DOCUMENTS QUI ETAIENT A SA DISPOSITION.

LA POLICE PROVINCIALE DE L'ONTARIO A CONCLU L'OPERATION VERITE EN DECLARANT QU'IL N'Y AVAIT PAS DE RESEAU DE PEDOPHILES A CORNWALL. LES MEMBRES DE LA POLICE N'ONT PAS PU ARRIVER A CETTE CONCLUSION D'UNE MANIERE RAISONNABLE, CAR ILS N'ONT PAS MENE D'ENQUETE A CET EFFET. CELA NE SIGNIFIE PAS QUE JE CONCLUS A L'EXISTENCE D'UN RESEAU DE PEDOPHILES. IL NE ME REVIENT PAS DE TIRER UNE TELLE CONCLUSION. JE CONCLUS TOUTEFOIS QU'AUCUNE ENQUETE N'A FOURNI DE PREUVES CONCLUANTES A CET EGARD.

LES AGENTS DE LA POLICE PROVINCIALE DE L'ONTARIO QUI ONT ETE AFFECTES A L'OPERATION VERITE ONT MENE UNE ENQUETE, PUIS LE MINISTERE DU PROCUREUR GENERAL A DONNE A DES AVOCATS DE LA COURONNE CHEVRONNES, COMME M^E SHELLEY HALLETT, LE MANDAT D'EVALUER ET DE POURSUIVRE LES CAUSES. CEPENDANT, AUCUN AVOCAT DE LA COURONNE N'A PU SE CONSACRER A L'OPERATION A TEMPS PLEIN DEPUIS LE DEBUT ET LES PERSONNES QUI Y ONT ETE AFFECTEES ONT DU COMPOSER

AVEC DES RESSOURCES INADEQUATES ET DES CHARGES DE TRAVAIL IRREALISTES.

PAR CONSEQUENT, LA PROCUREURE DE LA COURONNE, SHELLEY HALLETT, RESPONSABLE DE PLUSIEURS POURSUITES DANS LE CADRE DE L'OPERATION VERITE, Y COMPRIS CELLES INTENTEES CONTRE JACQUES LEDUC ET L'ABBE CHARLES MACDONALD, N'A PAS FOURNI D'OPINIONS EN TEMPS OPPORTUN, CE QUI A CONTRIBUE AU RETARD. ELLE N'A PAS NON PLUS MAINTENU UN REGISTRE METHODIQUE DES DIVULGATIONS, CE QUI A ENGENDRE DES PROBLEMES DE DIVULGATION. JE CONCLUS TOUTEFOIS QUE LA PROCUREURE SHELLEY HALLETT EST UNE PROFESSIONNELLE COMPETENTE, DONT LA COMPASSION ET L'EXPERIENCE ONT FAIT D'ELLE UN ATOUT POUR L'OPERATION VERITE. IL EST MALHEUREUX QUE SA PARTICIPATION AIT PRIS FIN PLUS TOT QUE PREVU EN RAISON DES QUESTIONS DE DIVULGATION QUI ONT ETE SOULEVEES DANS LA POURSUITE INTENTEE CONTRE M. LEDUC. EN CE QUI CONCERNE LE POURQUOI ET LE COMMENT DE CETTE SITUATION, JE CONCLUS QUE L'INSPECTEUR DETECTIVE HALL DE LA POLICE PROVINCIALE DE L'ONTARIO, BIEN QU'IL AIT FAIT PREUVE DE NOMBREUSES QUALITES EN TANT QU'AGENT DE POLICE, A PERDU DE VUE SES OBLIGATIONS PROFESSIONNELLES ET L'OBJECTIF DE PORTER UNE AFFAIRE DEVANT LES TRIBUNAUX SUR LE FOND LORSQU'IL A REMIS UNE LETTRE A L'AVOCAT DE LA DEFENSE DE

M. LEDUC, SANS EN DISCUTER AVEC M^E HALLETT. SES ACTIONS ONT CONTRIBUE A LA PERTE DE M^E HALLETT POUR L'OPERATION VERITE ET A LA SUSPENSION DE LA POURSUITE DE M. LEDUC.

J'AI EXAMINE LE ROLE D'ENQUETRIX DE LA SOCIETE DE L'AIDE A L'ENFANCE DES COMTES UNIS EN CE QUI A TRAIT AUX ALLEGATIONS DE MAUVAIS TRAITEMENTS ET CELUI DE PARTENAIRE AVEC D'AUTRES INSTITUTIONS EN MATIERE DE REACTION AUX ALLEGATIONS. J'AI EGALEMENT EXAMINE SON ROLE EN TANT QU'INSTITUTION FAISANT FACE A DES ALLEGATIONS DE MAUVAIS TRAITEMENTS OU DE MANQUEMENT AU DEVOIR DE LA PART DE SES PROPRES MEMBRES DU PERSONNEL, PARENTS D'ACCUEIL OU MEMBRES DU PERSONNEL DE FOYER DE GROUPE. À CET EGARD, DES PREUVES ONT DEMONTRE QUE LA SOCIETE DE L'AIDE A L'ENFANCE A EU BEAUCOUP DE MAL A MENER UNE ENQUETE EFFICACE SUR ELLE-MEME, CE QUI A DONNE LIEU A DES ERREURS DE JUGEMENT ET D'INTERVENTION.

J'AI TOUTEFOIS ETE FRAPPE PAR L'HUMILITE DONT ONT FAIT PREUVE DE NOMBREUX TEMOINS DE LA SOCIETE DE L'AIDE A L'ENFANCE ET PAR LA DEMARCHE CONSTRUCTIVE QU'ILS ONT ADOPTEE. LORSQUE DES ERREURS ONT ETE COMMISES – NOMBRE D'ENTRE ELLES ONT EU DE TRES GRAVES REPERCUSSIONS – ELLES ONT GENERALEMENT ETE ADMISES. DE PLUS, J'AI REÇU DES

RECOMMANDATIONS JUDICIEUSES POUR DES CHANGEMENTS FUTURS. J'AI NOTAMMENT REÇU UNE TRES GRANDE AIDE DE LA PART DE IAN MACLEAN, ANGELO TOWNDALE, RICK ABELL ET BILL CARRIERE.

DE NOMBREUX MEMBRES DE LA COLLECTIVITE DE CORNWALL DEVENAIENT MAL A L'AISE LORSQU'ILS ENTENDAIENT PARLER DES ALLEGATIONS DE VIOLENCE SEXUELLE PORTEES CONTRE DES PRETRES DE LEUR COLLECTIVITE. DANS LEUR REponse, LES HAUTS DIRIGEANTS DU DIOCESE SE PREOCCUPAIENT D'EVITER UN SCANDALE, DESIRANT GARDER LES QUESTIONS « A L'INTERIEUR DE L'ÉGLISE ». AINSI, ILS N'ONT PAS COMMUNIQUE AVEC LA SOCIETE DE L'AIDE A L'ENFANCE NI AVEC LA POLICE LORSQU'ILS AURAIENT DU LE FAIRE ET ILS N'ONT PAS MIS LEURS PREOCCUPATIONS ET LEURS RESSOURCES AU SERVICE DES DENONCIATEURS OU DE LEUR FAMILLE. DANS CERTAINS CAS, LES PERSONNES AYANT DES ANTECEDENTS CONFIRMES DE VIOLENCE SEXUELLE ONT PU CONTINUER D'ASSUMER DES FONCTIONS DANS LESQUELLES ILS REPRESENTAIENT UN RISQUE POUR LES JEUNES, DANS CETTE COLLECTIVITE ET AILLEURS. LORS DES ENQUETES POLICIERES, LES MEMBRES DU DIOCESE ONT COLLABORE A CONTRECŒUR ET SONT RESTES SUR LEURS GARDES. NATURELLEMENT, TOUS CES EVENEMENTS ONT AGGRAVE LES PERCEPTIONS SELON LESQUELLES « IL Y AVAIT QUELQUE CHOSE A CACHER ».

BIEN QUE CETTE HISTOIRE DU PASSE RENFERME DE NOMBREUX CHAPITRES DECOURAGEANTS, JE CROIS QUE LA PAGE A ETE TOURNEE. M^{GR} DUROCHER SEMBLE SINCERE DANS SA DEMARCHE DE RECHERCHE ET DE MISE EN ŒUVRE DE CHANGEMENTS. LES POLITIQUES ONT ETE AMELIOREES ET LE DIOCESE SEMBLE RECEPTIF A APPORTER D'AUTRES AMELIORATIONS, EN FONCTION DU PRESENT RAPPORT, ET A AMELIORER LES RELATIONS AVEC LES SURVIVANTS DE VIOLENCE SEXUELLE. IL EST IMPORTANT DE NOTER QUE JE COMPRENDS QUE DES REUNIONS CONSTRUCTIVES ONT EU LIEU ENTRE DES SURVIVANTS ET L'EVEQUE ET AVEC D'AUTRES ORGANISMES.

AU COURS DE LA PRESENTE ENQUETE, ON M'A DEMANDE DE CONCLURE QUE PERRY DUNLOP EST UN HEROS, PUIS QU'IL EST UN TRAITRE. JE NE FAIS NI L'UN NI L'AUTRE. IL EST UN MELANGE DES DEUX. EN SIGNALANT LES SOUPÇONS DE VIOLENCE SEXUELLE COMMISE PAR L'ABBE CHARLES MACDONALD A LA SOCIETE DE L'AIDE A L'ENFANCE, L'AGENT PERRY DUNLOP A AGI CONFORMEMENT A SON DEVOIR. SA PERCEPTION QUE SON EMPLOYEUR PRENAIT INJUSTEMENT DES SANCTIONS CONTRE LUI POUR CET EVENEMENT A COMPLETEMENT BRISE LA CONFIANCE ENTRE L'AGENT DUNLOP ET LES INSTITUTIONS JUDICIAIRES. ALORS QU'IL ETAIT EN CONGE DE MALADIE POUR DES RAISONS DE STRESS, M. DUNLOP A ETE ISOLE DES PERSONNES QUI AURAIENT PU LUI

OFFRIR DES CONSEILS JUDICIEUX. AU LIEU DE CELA, IL A EMBAUCHE UN AVOCAT SANS EXPERIENCE, CHARLES BOURGEOIS. DE PLUS, IL S'EST TROP LONGTEMPS RACCROCHE A L'ESPOIR QUE M. RON LEROUX ETAIT, DANS SES PROPRES TERMES, L'« AGENT D'INFILTRATION DU MONDE DES PEDOPHILES » QUI POURRAIT FOURNIR DES RENSEIGNEMENTS FIABLES POUR ETAYER SES OPINIONS.

JE NE CONCLUS PAS QUE M. DUNLOP A DELIBEREMENT INFLUENCE LES DIRES DE M. LEROUX, MAIS L'UTILISATION DE QUESTIONS SUGGESTIVES POSEES A UNE PERSONNE INFLUENÇABLE COMME M. LEROUX A FAIT EN SORTE QUE CE DERNIER A DONNE DES DECLARATIONS QUI ONT PLUS TARD ETE RETRACTEES. DANS NOTRE SYSTEME DE JUSTICE, IL NE SERAIT PAS POSSIBLE DE SE REPOSER UNIQUEMENT SUR LA PREUVE FOURNIE PAR UN TEMOIN COMME M. LEROUX. PUISQUE J'AI EU LA POSSIBILITE D'OBSERVER CET HOMME, IL ME SERAIT DIFFICILE, VOIRE IMPOSSIBLE, COMPTE TENU DE SON ETAT D'ESPRIT LORSQU'IL A COMPARU DEVANT MOI, D'ACCORDER BEAUCOUP DE CREDIT A SON TEMOIGNAGE. CELA NE SIGNIFIE PAS QUE TOUT CE QU'A DIT M. LEROUX ETAIT FAUX. CERTAINS DES RENSEIGNEMENTS QU'IL A FOURNIS ONT ETE APPUYES PAR D'AUTRES ELEMENTS DE PREUVE.

LES ACTIONS DE M. DUNLOP PENDANT QU'IL MENAIT DES ENQUETES NON AUTORISEES ET LA RELATION TENDUE AVEC LA POLICE ET LE MINISTERE DU PROCUREUR GENERAL ONT ENTRAINE LA SUSPENSION DE QUELQUES CAUSES POUR DES QUESTIONS DE DIVULGATION. IL N'Y A DONC EU AUCUN PROCES SUR LE FOND, CE QUI A CONSTITUE UN PROBLEME POUR LES PRESUMEEES VICTIMES, LES PRESUMES AGRESSEURS ET UNE COLLECTIVITE PREOCCUPEE. M. DUNLOP AVAIT COMMENCE, A TORT, A AGIR EN FONCTION DU PRINCIPE SELON LEQUEL « LA FIN JUSTIFIE LES MOYENS », CE QUI EST ALLE, SEMBLE-T-IL, JUSQU'A LA CONSERVATION DE RENSEIGNEMENTS ET A L'ADOPTION DE SES PROPRES METHODES D'ENQUETE. JE CONCLUS DANS MON RAPPORT QUE LA POLICE PROVINCIALE DE L'ONTARIO AURAIT DU AGIR BEAUCOUP PLUS TOT POUR EXIGER UNE DIVULGATION DE TOUS LES RENSEIGNEMENTS DETENUS PAR PERRY DUNLOP. CEPENDANT, M. DUNLOP N'A PAS NON PLUS COLLABORE ET REPONDU AUX DEMANDES RAISONNABLES DE LA POLICE PROVINCIALE DE L'ONTARIO.

LES QUESTIONS DE DIVULGATION SONT SURVENUES DANS LE CADRE DU CLIMAT DE MEFIANCE QUI EXISTAIT DEJA ENTRE M. DUNLOP ET LES INSTITUTIONS JUDICIAIRES. IL N'A PAS ETE POSSIBLE DE REMEDIER A CETTE SITUATION, MALGRE LES TENTATIVES DEPLOYEES PAR DES PERSONNES DE BONNE VOLONTE. LE FAIT QUE M. DUNLOP NE REPONDE PAS AUX ORDONNANCES

VALIDES DES TRIBUNAUX DE L'ONTARIO EXIGEANT QU'IL TEMOIGNE DEVANT LA PRESENTE COMMISSION D'ENQUETE A CONSTITUE LA MANIFESTATION FINALE DE CE MODELE ENRACINE DE MEFIANCE ENVERS LES INSTITUTIONS JUDICIAIRES.

JE CROIS QUE L'ANCIEN JUGE ET DEPUTE GARRY GUZZO ETAIT VERITABLEMENT MOTIVE PAR LES PREOCCUPATIONS A L'EGARD DES PRESUMEEES VICTIMES DE CORNWALL. TOUTEFOIS, NOMBRE DE SES COMMUNICATIONS ONT ETE NEGLIGENTES ET FONDEES SUR DES RENSEIGNEMENTS INCOMPLETS, NON VERIFIES ET, DANS CERTAINS CAS, ERRONES. DE PAR SA POSITION EN TANT QUE DEPUTE ET ANCIEN JUGE, IL A MALHEUREUSEMENT DONNE DE LA LEGITIMITE A DES INSINUATIONS.

M. DAVID SILMSER S'EST PRESENTE AU SERVICE DE POLICE DE CORNWALL ET A PORTE DES ALLEGATIONS DE MAUVAIS TRAITEMENTS CONTRE L'ABBE CHARLES MACDONALD ET L'AGENT DE PROBATION KEN SEGUIN. PAR LA SUITE, IL A REÇU UN REGLEMENT FINANCIER DE LA PART DU DIOCESE D'ALEXANDRIA-CORNWALL ET DE L'ABBE CHARLES MACDONALD. ON A CONSTAMMENT EMIS LA CRITIQUE SELON LAQUELLE IL AVAIT FAIT CELA POUR L'ARGENT. À MON AVIS, LES PRINCIPALES PREOCCUPATIONS DE M. SILMSER ETAIENT D'EXPLIQUER A SA MERE POURQUOI IL AVAIT CHANGE ET POURQUOI SA JEUNESSE

ETAIT DEVENUE SI PERTURBEE. IL DESIRAIT EGALEMENT, SELON MOI, OBTENIR DES EXCUSES ECRITES QU'IL POURRAIT LUI MONTRER. DE NOMBREUSES VICTIMES ET PRESUMEEES VICTIMES ONT DEPUIS PORTE LE FARDEAU D'ETRE CONSIDEREES COMME DES PROFITEURS EN QUETE D'ARGENT. CETTE PERCEPTION N'EST PAS DU TOUT SOUTENUE PAR DES ELEMENTS DE PREUVE ET EST INJUSTE POUR BON NOMBRE DE CES PERSONNES.

J'AI FOURNI QUELQUES ANALYSES ET CONCLUSIONS DANS MON RAPPORT ET JE RESUMERAI LES RECOMMANDATIONS QUI S'ADRESSENT PRECISEMENT A CHAQUE INSTITUTION. AVANT DE PROCEDER, JE DESIRE PARLER BRIEVEMENT DU PROCESSUS QUI M'A PERMIS D'ARRIVER A MES CONCLUSIONS.

LA PRESENTE ENQUETE A MIS EN PLACE DE NOMBREUSES MESURES DE PROTECTION POUR ASSURER UNE EQUITE EN MATIERE DE PROCEDURE. JE ME SUIS INTERROGE SUR LES ACTES PASSES ET J'AI FORMULE DES CONCLUSIONS D'INCONDUITE, MAIS DANS TOUS LES CAS, J'AI ADOPTE UN PROCESSUS EQUITABLE DANS L'EVALUATION ET L'ANALYSE DE LA PREUVE. J'AI TENU COMPTE DE TOUTES LES PREUVES DOCUMENTAIRES ET ORALES DISPONIBLES. J'AI AINSI EXAMINE LE TEMOIGNAGE DE 167 TEMOINS SUR 345 JOURS D'AUDIENCES AINSI QUE 3 640 PIECES ECRITES. LORS DE L'EXAMEN DE CES PREUVES, J'AI FAIT ATTENTION DE NE PAS EMETTRE DE

CONCLUSIONS EN ME FONDANT UNIQUEMENT SUR LE CONTENU DES NOTES OU DES AUTRES DOCUMENTS DES PERSONNES QUI N'ONT PAS TEMOIGNE. J'AI CHERCHE UNE CORROBORATION DIRECTE OU INDIRECTE DE L'EXACTITUDE DES DOCUMENTS AVANT DE CONCLURE QU'UN FAIT ENONCE DANS LES DOCUMENTS ETAIT JUSTE. DE PLUS, EN REGARDANT LES CONDUITES PASSES, J'AI TENU COMPTE DE LA REACTION INSTITUTIONNELLE DANS LA PERIODE PENDANT LAQUELLE ELLE A EU LIEU. JE N'AI PAS MESURE LES REACTIONS DES DERNIERES DECENNIES PAR RAPPORT AUX NORMES ACTUELLES.

LA LOI SUR LES ENQUETES PUBLIQUES EXIGE DES COMMISSAIRES QU'ILS ADOPTENT UNE DEMARCHE PLUS INFORMELLE ET DAVANTAGE AXEE SUR L'ENQUETE, RECONNAISSANT LES OBJETS POUR LESQUELS LES ENQUETES SONT MISES SUR PIED. J'OBSERVE TOUTEFOIS QUE LES ENQUETES SONT DEVENUES PLUS LITIGIEUSES AVEC LE TEMPS ET QU'ELLES PRESENTENT DAVANTAGE DE DEFIS EN MATIERE DE COMPETENCE ET DE PROCEDURE. POUR LA PRESENTE ENQUETE, J'AI ETE TENU DE RENDRE 39 DECISIONS, ORDONNANCES ET DIRECTIVES. IL Y A EU QUATRE EXAMENS JUDICIAIRES, UN EXPOSE DE CAUSE ET DEUX COMPARUTIONS DEVANT LA COUR D'APPEL. DE PLUS, NOUS AVONS FAIT PLUSIEURS COMPARUTIONS DEVANT LA COUR DIVISIONNAIRE DE L'ONTARIO ET UNE COMPARUTION DEVANT LES TRIBUNAUX DE LA COLOMBIE-

BRITANNIQUE RELATIVEMENT A LA PRESENCE DE M. DUNLOP. CELA A DEMANDE PLUS DE TEMPS ET D'ARGENT. LE FAIT D'ETRE CONFRONTE A DE NOMBREUSES CONTESTATIONS JURIDIQUES PEUT ALLER A L'ENCONTRE DU BUT PRINCIPAL D'UNE ENQUETE PUBLIQUE : DECOUVRIR RAPIDEMENT LE FIN FOND DE L'HISTOIRE. DANS LE CHAPITRE 12 DE MON RAPPORT, JE FOURNIS DES CONSEILS AU GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO A L'EGARD DE L'AMELIORATION DES PROCESSUS VISANT A ACCELERER LES ENQUETES FUTURES.

UNE DES CONTESTATIONS JURIDIQUES DANS LE CADRE DE LA PRESENTE ENQUETE A DECOULE DE MA DECISION D'ENTENDRE DIRECTEMENT LES VICTIMES ET LES PRESUMEEES VICTIMES DE MAUVAIS TRAITEMENTS. À MON AVIS, CETTE DECISION, CONFIRMEE PAR LES TRIBUNAUX DE L'ONTARIO, ETAIT ESSENTIELLE A LA COMPREHENSION DE CE QUI ETAIT ARRIVE. ELLE ETAIT EGALEMENT ESSENTIELLE A LA COMPREHENSION DES REPERCUSSIONS DES MAUVAIS TRAITEMENTS ET, DANS CERTAINS CAS, DES CONSEQUENCES DES LUTTES AVEC LE SYSTEME JUDICIAIRE. SELON MOI, LA REDACTION DU PRESENT RAPPORT A CONFIRME LA VALEUR DE CES TEMOIGNAGES.

J'AI DISCUTE DES MODELES DE REACTIONS QUI ETAIENT CARACTERISTIQUES DE PLUSIEURS INSTITUTIONS, MAIS J'AI FORMULE DES RECOMMANDATIONS PRECISES ADAPTEES A

CHACUNE D'ELLES. MES RECOMMANDATIONS VISENT DES TACHES QUI N'ONT PAS ETE PLEINEMENT ACCOMPLIES. CERTAINS CHANGEMENTS POSITIFS ONT ETE APPORTES AU FIL DU TEMPS ET UN NOUVEAU LEADERSHIP A VU LE JOUR. DE NOMBREUSES INSTITUTIONS SEMBLANT VOULOIR FAIRE DAVANTAGE DE PROGRES ET SEMBLANT RECEPTIVES AUX RENSEIGNEMENTS ET AUX RECOMMANDATIONS DE LA PRESENTE ENQUETE. IL S'AGIT D'UN SIGNE POSITIF POUR L'AVENIR. NEANMOINS, IL RESTE ENCORE BEAUCOUP A FAIRE. POUR ASSURER LA CONFIANCE DU PUBLIC DANS LA REACTION DES INSTITUTIONS AUX ALLEGATIONS PASSES ET PRESENTES DE VIOLENCE SEXUELLE ET POUR EVITER DE REPETER LES ERREURS DU PASSE, DES MESURES DOIVENT ETRE PRISES A L'EGARD DES RECOMMANDATIONS CONTENUES DANS MON RAPPORT.

MES RECOMMANDATIONS SONT CONÇUES DE FAÇON A REpondre AUX BESOINS DE CHAQUE INSTITUTION ET A CONVENIR A SON MANDAT. DE FAÇON GENERALE, ELLES ABORDENT LES LACUNES DANS :

- LA NATURE ET L'ETENDUE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, QU'ELLE VISE DES COMPETENCES PRECISES OU DES CHANGEMENTS D'ATTITUDE;

- LA GESTION DES CONFLITS D'INTERETS;
- LA MISE EN PLACE DE PROCESSUS ET DE PROTOCOLES QUI FONT EN SORTE QUE LES INSTITUTIONS ACCORDENT LA PRIORITE AUX CAS DE VIOLENCE ET D'AGRESSION SEXUELLES, TRAVAILLENT EN COLLABORATION, CONSIGNENT ET PARTAGENT LES RENSEIGNEMENTS DE FAÇON APPROPRIEE ET FONT PASSER LES BESOINS DES PERSONNES QU'ELLES DESSERVENT AVANT LEURS INTERETS;
- LA GESTION DES ENQUETES ET DU SUIVI LORSQUE DES MEMBRES DU CLERGE, DES MEMBRES DU PERSONNEL OU DES BENEVOLES SONT ACCUSES DE MAUVAIS TRAITEMENTS;
- LE SOUTIEN AUX PLAIGNANTS, Y COMPRIS LES COMMUNICATIONS, LE COUNSELLING ET D'AUTRES SERVICES;
- LA GESTION DES ENQUETES ET DES POURSUITES COMPLEXES METTANT EN CAUSE DE MULTIPLES VICTIMES ET AGRESSEURS.

LES RECOMMANDATIONS QUI S'ADRESSENT PRECISEMENT AUX SERVICES COMMUNAUTAIRES DE LA POLICE DE CORNWALL COMPRENNENT LE FAIT DE S'ASSURER QUE L'ON ACCORDE UNE GRANDE PRIORITE AUX CAS D'AGRESSION OU DE VIOLENCE

SEXUELLE ANTERIEURE ET QU'ILS FONT L'OBJET D'UNE ENQUETE DANS LES PLUS BREFS DELAIS. DES RESSOURCES DEVRAIENT ETRE MISES A LEUR DISPOSITION A CETTE FIN. LA FORMATION SUR LES ENQUETES CRIMINELLES, LES COURS SUR LA VIOLENCE SEXUELLE ANTERIEURE ET LES MAUVAIS TRAITEMENTS COMMIS PAR DES HOMMES SUR DES VICTIMES MASCULINES AINSI QUE L'OBLIGATION DE RENDRE COMPTE A LA SOCIETE DE L'AIDE A L'ENFANCE SONT ESSENTIELS, TOUT COMME UNE FORMATION COMMUNE AVEC LES MEMBRES DU PERSONNEL DES SOCIETES DE L'AIDE A L'ENFANCE ET LES AUTRES PARTENAIRES DU SYSTEME JUDICIAIRE. DES EFFORTS DEVRAIENT ETRE DEPLOYES POUR AMELIORER L'ENVIRONNEMENT ET LA DEMARCHE UTILISES POUR INTERROGER LES PLAIGNANTS AINSI QUE POUR COMMUNIQUER AVEC LES VICTIMES ET LES MEMBRES DE LEUR FAMILLE ET LES SOUTENIR. UNE SURVEILLANCE ET UN MENTORAT PAR DES CADRES SUPERIEURS CHEVRONNES POURRAIENT FAIRE EN SORTE QUE LES AGENTS AFFECTES AUX ENQUETES SUR LES CAS DE VIOLENCE SEXUELLE ACTUELLE ET ANTERIEURE FONT BIEN LEUR TRAVAIL ET QUE LES RENSEIGNEMENTS SONT CONSIGNES ET CONSERVES. SI DES ALLEGATIONS DE MAUVAIS TRAITEMENTS SONT PORTEES CONTRE DES MEMBRES DU CORPS DE POLICE OU DES MEMBRES DE LEUR FAMILLE, UN CORPS DE POLICE EXTERNE DEVRAIT ETRE IMPLIQUE. LES PROTOCOLES DEVRAIENT ETRE TENUS A JOUR ET FAIRE L'OBJET

D'UN EXAMEN AFIN DE DECELER LES INCOHERENCES OU LES LACUNES ET UN NOUVEAU PROTOCOLE DEVRAIT ETRE ELABORE SUR LA COMMUNICATION DES ALLEGATIONS DE MAUVAIS TRAITEMENTS AUX EMPLOYEURS DU SECTEUR PUBLIC. LA COMMISSION DES SERVICES POLICIERS DEVRAIT S'ASSURER QUE SES COMMUNIQUEES OU CEUX DES AGENTS DE POLICE SONT APPROPRIES ET EXACTS.

LORSQUE J'EXAMINE LES RECOMMANDATIONS QUI S'ADRESSENT A LA POLICE PROVINCIALE DE L'ONTARIO, JE SUIS D'ACCORD AVEC UN CERTAIN NOMBRE DES RECOMMANDATIONS FORMULEES PAR LE SOUS-COMMISSAIRE LEWIS, NOTAMMENT EN CE QUI A TRAIT A L'ELABORATION D'UNE FORMATION POUR LES ENQUETES SUR LA VIOLENCE SEXUELLE ANTERIEURE ET A LA REPRISE D'UNE FORMATION COMMUNE AVEC LES SOCIETES DE L'AIDE A L'ENFANCE. LA POLICE PROVINCIALE DE L'ONTARIO DOIT EGALEMENT ACCORDER UNE GRANDE PRIORITE AUX CAS DE VIOLENCE SEXUELLE ANTERIEURE ET ADOPTER ET METTRE EN ŒUVRE UN PROTOCOLE POUR LES ENQUETES MENEES DANS LE CADRE D'UN PROJET SPECIAL COMPORTANT DES CAS D'AGRESSION OU DE VIOLENCE SEXUELLES, AVEC DES RESSOURCES SUFFISANTES MISES A SA DISPOSITION. DES PROCESSUS D'ENTREVUE ET DE COMMUNICATION AMELIORES DEVRAIENT ETRE ADOPTES RELATIVEMENT AUX PLAIGNANTS.

J'EMETS DE NOMBREUSES RECOMMANDATIONS VISANT A AMELIORER LA PRISE DE NOTES, LA TENUE DES DOSSIERS ET L'ACCES AUX DOSSIERS. COMPTE TENU DU TRAITEMENT INAPPROPRIE DE LA DESTRUCTION DES VIDEOS PORNOGRAPHIQUES QUI ONT ETE SAISIES AU DOMICILE DE RON LEROUX, UN TRAITEMENT INAPPROPRIE QUI A ALIMENTE DES ANNEES DE RUMEURS, J'APPUIE FERMEMENT L'ADOPTION DE PROTOCOLES AMELIORES POUR LA CONSIGNATION DU CONTENU D'UN TEL MATERIEL ET TOUTE DESTRUCTION DE BIENS. LA POLICE PROVINCIALE DE L'ONTARIO DEVRAIT EGALEMENT ELABORER UNE DIRECTIVE INDIQUANT COMMENT INFORMER LES INSTITUTIONS PUBLIQUES QU'UNE ALLEGATION A ETE PORTEE A L'EGARD D'UN EMPLOYE QUI A DES CONTACTS AVEC DES ENFANTS DANS LE CADRE DE SON TRAVAIL.

LA POLICE PROVINCIALE DE L'ONTARIO DEVRAIT TRAVAILLER EN COLLABORATION AVEC LE PROCUREUR DE LA COURONNE DE CORNWALL POUR ETABLIR UN PROTOCOLE DE GESTION DU TRIBUNAL LOCAL. ELLE DEVRAIT EXAMINER LES PRINCIPAUX PROTOCOLES DE GESTION DES CAS AFIN DE CORRIGER LES INCOHERENCES ET LES LACUNES, SURTOUT EN CE QUI A TRAIT AUX INTERACTIONS AVEC LE MINISTERE DU PROCUREUR GENERAL. LA POLICE PROVINCIALE DE L'ONTARIO SE DOIT D'ETRE SYSTEMATIQUE ET PRECISE DANS SES COMMUNICATIONS AVEC LE

PUBLIC, LESQUELLES DOIVENT ETRE INTEGREES A TOUTE TENTATIVE DE GESTION DES CAS.

MES RECOMMANDATIONS QUI S'ADRESSENT AU DIOCESE D'ALEXANDRIA-CORNWALL COMPRENENT LA REVISION DE SES LIGNES DIRECTRICES AFIN D'ASSURER QU'IL SIGNALE IMMEDIATEMENT LES ALLEGATIONS DE MAUVAIS TRAITEMENTS A LA SOCIETE DE L'AIDE A L'ENFANCE AU LIEU D'ATTENDRE DE MENER UNE ENQUETE PRELIMINAIRE. LES MEMBRES DU PERSONNEL ET LES BENEVOLES DU DIOCESE DEVRAIENT ENCOURAGER LES PLAIGNANTS DE 16 ANS ET PLUS A SIGNALER LES ALLEGATIONS A LA POLICE. LE PARTAGE DES RENSEIGNEMENTS ENTRE LES DIOCESES DEVRAIT ETRE OUVERT ET DETAILLE EN CE QUI A TRAIT AUX MAUVAIS TRAITEMENTS INFLIGES PAR DES MEMBRES DU CLERGE. LA TENUE DES DOSSIERS ET LA PRISE DE NOTES DEVRAIENT ETRE AMELIOREES ET UNE FORMATION PERTINENTE DEVRAIT ETRE DISPENSEE AUX MEMBRES DU CLERGE, AUX MEMBRES DU PERSONNEL ET AUX BENEVOLES. LE DIOCESE DEVRAIT INSTAURER DES PROCEDURES RIGOUREUSES POUR EVALUER SI LES PRETRES QU'IL SOUTIENT POUR LE MINISTERE POSSEDENT LES QUALITES REQUISES.

EN REPONSE A LA DEMANDE DE M^{GR} DUROCHER, J'AI FORMULE UNE SERIE DE RECOMMANDATIONS PRECISES VISANT LA

MODIFICATION DES PROTOCOLES DU DIOCESE ET DES PROTOCOLES COMMUNS RELATIFS AUX ALLEGATIONS DE MAUVAIS TRAITEMENTS INFLIGES PAR DES MEMBRES DU CLERGE, DES BENEVOLES OU DES MEMBRES DU PERSONNEL. JE PROPOSE EGALEMENT QUE M^{GR} DUROCHER FASSE PART DE CERTAINES DE CES RECOMMANDATIONS A LA CONFERENCE DES EVEQUES CATHOLIQUES DU CANADA POUR QU'ON PUISSE EN TENIR COMPTE DANS L'ELABORATION D'UN PROTOCOLE NATIONAL UNIFORME.

LE DIOCESE DEVRAIT EGALEMENT S'ASSURER QUE LES PRETRES AYANT COMMIS DES ACTES DE VIOLENCE SEXUELLE REÇOIVENT UN TRAITEMENT A DES CENTRES DE TRAITEMENT QUALIFIES SEULEMENT QUI SE SPECIALISENT DANS LES TROUBLES SEXUELS ET DEVRAIT EVALUER LES RESULTATS AVEC OBJECTIVITE ET PROFESSIONNALISME.

JE RECOMMANDE A LA SOCIETE DE L'AIDE A L'ENFANCE DES COMTES UNIS D'AMELIORER SON TRAVAIL EN MATIERE DE PROTECTION DES ENFANTS. LA SOCIETE DEVRAIT EXAMINER ET METTRE A JOUR LES PROTOCOLES ET LES PRATIQUES, EN PARTICULIER DANS LES DOMAINES QUE J'AI SIGNALES. D'IMPORTANTES AMELIORATIONS DOIVENT ETRE APPORTEES A LA TENUE DES DOSSIERS ET DES POLITIQUES CLAIRES EN MATIERE DE CONFLITS D'INTERETS DOIVENT ETRE ELABOREES. TOUS LES

EVENEMENTS GRAVES COMPORTANT DES ALLEGATIONS DE MAUVAIS TRAITEMENTS DANS DES FOYERS D'ACCUEIL OU DES FOYERS DE GROUPE DEVRAIENT ETRE SIGNALES A LA POLICE. LES MEMBRES DU PERSONNEL DE LA SOCIETE DE L'AIDE A L'ENFANCE DEVRAIENT PRENDRE PART A UNE FORMATION COMMUNE AVEC LES AGENTS DE POLICE. JE SAIS QU'ILS DESIRENT LE FAIRE, TOUT COMME LES AGENTS DE LA POLICE PROVINCIALE DE L'ONTARIO ET DES SERVICES COMMUNAUTAIRES DE LA POLICE DE CORNWALL.

LE GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO PEUT AIDER CETTE SOCIETE DE L'AIDE A L'ENFANCE, AINSI QUE TOUTES LES AUTRES. IL DEVRAIT MODIFIER LES LOIS POUR S'ASSURER QU'ELLES ETABLISSENT CLAIREMENT QUE LES DISPOSITIONS RELATIVES A L'OBLIGATION DE RENDRE COMPTE S'APPLIQUENT A TOUS LES CAS ANTERIEURS PRESENTANT UN RISQUE CONTINU POUR LES ENFANTS. LE GOUVERNEMENT DEVRAIT EGALEMENT ELABORER DES NORMES POUR FACILITER LA PUBLICATION DES DOSSIERS DES SOCIETES DE L'AIDE A L'ENFANCE ET LES RENSEIGNEMENTS SUR L'ENFANCE AUX PUPILLES, DE SORTE QU'ILS NE PERDENT PAS LEUR PROPRE HISTOIRE ET QU'ILS PUISSENT Y ACCEDER UNE FOIS POUR TOUTES.

LE CHAPITRE 10 DE MON RAPPORT TRAITTE DE L'UPPER CANADA DISTRICT SCHOOL BOARD ET DU CATHOLIC SCHOOL BOARD OF EASTERN ONTARIO. EN RAISON DES QUESTIONS SIMILAIRES QUI

ONT ETE SOULEVEES AUX DEUX CONSEILS, JE LEUR AI ADRESSE MES RECOMMANDATIONS A TOUS DEUX. EN FAIT, JE CROIS QUE LES RECOMMANDATIONS SONT INSTRUCTIVES POUR LES AUTRES CONSEILS SCOLAIRES DE L'ONTARIO.

LES CONSEILS DEVRAIENT FAIRE EN SORTE QUE TOUTES LES POLITIQUES ET PROCEDURES ET TOUS LES PROTOCOLES SONT TENUS A JOUR. ILS DEVRAIENT COMPLETER LES POLITIQUES ACTUELLES AVEC CELLES QUI SE RAPPORTENT AUX MESURES DISCIPLINAIRES IMPOSEES AUX EMPLOYES QUI SONT ACCUSES OU DECLARES COUPABLES D'INFRACTIONS SEXUELLES OU A LA CESSATION D'EMPLOI DE CES EMPLOYES, A LA PREPARATION DES PLANS DE COMMUNICATION APRES LA DIVULGATION D'INCIDENTS DE MAUVAIS TRAITEMENTS ET A LA COMMUNICATION DES ALLEGATIONS DE VIOLENCE SEXUELLE POUR LES ETUDIANTS DE 16 ANS ET PLUS.

LES CONSEILS DEVRAIENT OFFRIR DE LA FORMATION SUR LA DETERMINATION DES COMPORTEMENTS INAPPROPRIES HABITUELS DE LA PART DES PERSONNES EN SITUATION D'AUTORITE ET FAIRE CIRCULER DES QUESTIONNAIRES PERIODIQUES POUR EVALUER DANS QUELLE MESURE LEURS EMPLOYES COMPRENENT LES POLITIQUES EN VIGUEUR, DE FAÇON A CIBLER LES BESOINS EN MATIERE DE FORMATION.

LES CONSEILS DEVRAIENT PROCEDER A DES VERIFICATIONS PHYSIQUES DES ECOLES POUR ENLEVER LES VERROUS INUTILES OU METTRE DES FENETRES DANS LES PORTES POUR FACILITER L'OBSERVATION. ILS DEVRAIENT EGALEMENT VERIFIER PERIODIQUEMENT LES FOURNISSEURS DE TRANSPORT POUR ASSURER LA CONFORMITE AUX POLITIQUES DU CONSEIL A L'EGARD DES CONDUCTEURS AYANT DES ANTECEDENTS D'INFRACTIONS SEXUELLES.

COMPTE TENU DE LA REORGANISATION DES CONSEILS SCOLAIRES DANS LA REGION, CES DERNIERS DEVRAIENT ELABORER UN PROTOCOLE POUR TRAITER LES DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS SUR LES INCIDENTS ANTERIEURS, EN VUE D'ASSURER LA RESPONSABILITE A L'EGARD DE LA COMMUNICATION DES RENSEIGNEMENTS.

LES CONSEILS DEVRAIENT RECEVOIR DES EXEMPLAIRES DES VERIFICATIONS DE CASIER JUDICIAIRE ET L'INFORMATION SUR LE DEPISTAGE POUR LES PRETRES, LES MEMBRES D'ORDRES RELIGIEUX, LES CONSEILLERS, LES PSYCHOLOGUES ET LES AUTRES PROFESSIONNELS QUI FREQUENTENT REGULIEREMENT LES ECOLES. SI UN CONSEIL SCOLAIRE VERSE UN SALAIRE OU FOURNIT UN BUREAU A UNE TELLE PERSONNE, IL DOIT S'ASSURER QU'ELLE POSSEDE LES QUALITES REQUISES ET APPLIQUER LES MEMES

POLITIQUES QUI SONT EN PLACE POUR LES ENSEIGNANTS ET LES AUTRES EMPLOYES, EN CAS DE SIGNALEMENT DE MAUVAIS TRAITEMENTS.

MES RECOMMANDATIONS AU MINISTERE DU PROCUREUR GENERAL COMPRENENT L'AMELIORATION ET LA MISE A JOUR DES PRATIQUES, DES POLITIQUES ET DES PROTOCOLES, EN PARTICULIER POUR LES MAUVAIS TRAITEMENTS ANTERIEURS, ET LA VERIFICATION DES BUREAUX DE LA COURONNE LOCAUX POUR S'ASSURER QUE LES PROTOCOLES ET LES POLITIQUES SONT RESPECTES. LE MINISTERE DEVRAIT VEILLER A CE QUE LES DOSSIERS DE POURSUITE SOIENT EN SA POSSESSION ET NON EN POSSESSION DE CHAQUE PROCUREUR. SINON, DES QUESTIONS POURRAIENT ETRE SOULEVEES COMME LORSQUE DES DOSSIERS DE POURSUITE SONT RESTES ENTRE LES MAINS DE LA PROCUREURE HALLETT AU LIEU D'ETRE RAPIDEMENT AHEMINES AUX PROCUREURS NOUVELLEMENT AFFECTES.

IL EST NECESSAIRE D'AMELIORER DE FAÇON CONSIDERABLE LE SUIVI DES ELEMENTS DIVULGUES ET DES DOSSIERS AINSI QUE LA GESTION DES OPINIONS DE LA COURONNE ET DES CAUSES PRESENTANT DES CONFLITS D'INTERETS. LES AVOCATS DE LA COURONNE DEVRAIENT SUIVRE UNE FORMATION CONTINUE SUR LE DEVOIR DE SIGNALER LES MAUVAIS TRAITEMENTS, Y COMPRIS

LEUR DEVOIR PERSONNEL, ET PARTICIPER A CERTAINS ASPECTS DE LA FORMATION COMMUNE AVEC LES MEMBRES DU PERSONNEL DES SOCIETES DE L'AIDE A L'ENFANCE ET DE LA POLICE.

SI DES PROJETS TELS QUE L'OPERATION VERITE SONT MIS SUR PIED A L'AVENIR, LE MINISTERE DU PROCUREUR GENERAL DEVRAIT S'ASSURER QU'UN PROCUREUR DE LA COURONNE OU QU'UNE EQUIPE DE PROCUREURS DE LA COURONNE DESIGNES SOIENT DISPONIBLES ET QUE LES PROJETS DISPOSENT DE RESSOURCES SUFFISANTES. LE TRAVAIL DOIT ETRE EFFECTUE DE FAÇON A ACCROITRE LE PRINCIPAL DOCUMENT D'APPUI DE LA CAUSE ACTUELLEMENT DISPONIBLE ET AFIN DE L'ADOPTER EN TANT QUE POLITIQUE OFFICIELLE. DE TELLES POLITIQUES DOIVENT TENIR COMPTE DES PROBLEMES QUI SE POSENT LORSQUE LES CAUSES DONNENT LIEU A DES POURSUITES DANS UNE PLUS PETITE COLLECTIVITE. LE MINISTERE ET LA POLICE PROVINCIALE DE L'ONTARIO DEVRAIENT TRAVAILLER DE CONCERT EN VUE DE METTRE SUR PIED DES PLANS OPERATIONNELS DE POURSUITES DANS LE CADRE DE PROJETS SPECIAUX. EN MATIERE DE GESTION DES RETARDS, JE RECOMMANDE QUE LE MINISTERE DU PROCUREUR GENERAL ENVISAGE DE METTRE EN ŒUVRE LE RAPPORT LESAGE-CODE AFIN D'HABILITER LES JUGES A STATUER AU COURS DE L'ETAPE PREALABLE AU PROCES.

SELON LE DECRET CREANT LA PRESENTE ENQUETE, MON MANDAT ETAIT DE FORMULER DES RECOMMANDATIONS EN VUE DE PERMETTRE LA GUERISON ET LA RECONCILIATION NECESSAIRES A LA SUITE DE LA DISSENSION, DE LA CONFUSION ET DE LA DOULEUR OCCASIONNEES PAR LE PASSE. DES MILLIERS DE PERSONNES AU SEIN DE CETTE COLLECTIVITE ONT SOLLICITE L'OUVERTURE DE LA PRESENTE ENQUETE PARCE QUE DES VOISINS SE DISPUTAIENT ENTRE EUX, QUE NOMBREUX ETAIENT CEUX QUI SE MEFIAIENT DES INSTITUTIONS ETABLIES POUR PROTEGER, AIDER A GRANDIR ET SOUTENIR LA COLLECTIVITE. LA CONFIANCE DEVAIT ETRE RESTAUREE.

LA PHASE 2 DE L'ENQUETE PUBLIQUE SUR CORNWALL ETAIT UNE OCCASION SANS PRECEDENT DE CREER UN ENVIRONNEMENT PROPICE AUX DISCUSSIONS SUR LA GUERISON ET LA RECONCILIATION, AINSI QU'A L'ELABORATION DE PLANS CONCRETS POUR L'AVENIR. DANS LE VOLUME 2 DE MON RAPPORT, JE FORMULE DES RECOMMANDATIONS SPECIFIQUES QUI PROFITERONT A CORNWALL AINSI QU'A LA REGION DE STORMONT, DUNDAS ET GLENGARRY. SELON MES OBSERVATIONS, LE TRAVAIL DE GUERISON ET DE RECONCILIATION A DEBUTE, ET SI ON LE SOUTIENT ET L'ENCOURAGE, CETTE COLLECTIVITE SERA INEGALEE EN MATIERE DE REALISATIONS, D'INNOVATION ET D'EXEMPLE POUR LES AUTRES.

MON RAPPORT PROPOSE UN PROGRAMME DE GUERISON ET DE RECONCILIATION SUR CINQ ANS. IL S'AGIT D'UN PLAN QUI ASSURERA QUE LES CHANGEMENTS NECESSAIRES PERDURERONT. IL S'AGIT D'UN PLAN QUI CREERA UNE DIFFERENCE PRATIQUE DANS LA VIE QUOTIDIENNE DES HABITANTS DE CORNWALL ET DE STORMONT, DUNDAS ET GLENGARRY. IL S'AGIT D'UN PLAN QUI PEUT CONTRIBUER AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE.

JE RECOMMANDE LA CREATION D'UNE FIDUCIE DE RECONCILIATION DISPOSANT D'UN FINANCEMENT DE CINQ MILLIONS DE DOLLARS. TRAVAILLANT DE CONCERT AVEC DES FONCTIONNAIRES PUBLICS PROVINCIAUX, LA FIDUCIE DEVRAIT INCLURE DES REPRESENTANTS D'ORGANISMES LOCAUX, DE PREV ACTION, DE CITIZENS FOR COMMUNITY RENEWAL, DE L'EQUIPE DE LEADERSHIP DES SURVIVANTS ET DU COLLEGE SAINT-LAURENT.

SI ELLE EST MISE SUR PIED, LA FIDUCIE POURRAIT VEILLER A CE QUE LES INITIATIVES SOIENT SUIVIES D' ACTIONS A CORNWALL ET DANS LA REGION, EN VUE DE TENIR COMPTE DES REPERCUSSIONS DES MAUVAIS TRAITEMENTS ANTERIEURS, DE PREVENIR LA VIOLENCE SEXUELLE A L'AVENIR, DE SENSIBILISER LE PUBLIC ET LES PROFESSIONNELS, ET DE FAIRE DES EFFORTS DE RECONCILIATION ET D'INCLUSION. J'AI SUGGERE D'INCLURE, DANS

CETTE FIDUCIE, UNE CAPACITE D'APPROBATION POUR TOUT PROJET DE DEPENSE DE CAPITAL ALLANT JUSQU'A 200 000 DOLLARS.

DE PLUS, LA FIDUCIE POURRAIT APPROUVER LA CREATION DE 25 BOURSES DE RECONCILIATION A L'INTENTION DES SURVIVANTS DE MAUVAIS TRAITEMENTS QUI SOUHAITENT OBTENIR L'EQUIVALENT D'UN DIPLOME D'ETUDES SECONDAIRES OU ENTRER AU COLLEGE SAINT-LAURENT. J'AI ENTENDU PARLER DU DEFICIT QUE CONNAISSENT DE NOMBREUX SURVIVANTS DE MAUVAIS TRAITEMENTS EN MATIERE D'EDUCATION A CAUSE DU TRAUMATISME QU'ILS ONT SUBI. C'EST UN PREMIER GESTE POUR FAIRE FACE A CE DEFICIT.

JE RECOMMANDE LA MISE EN PLACE D'UN CENTRE D'INTERVENTION EN FAVEUR DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE A CORNWALL. L'OMBUDSMAN FEDERAL DES VICTIMES D'ACTES CRIMINELS A EGALEMENT FERMEMENT SOUTENU LA MISE SUR PIED DE TELS CENTRES AFIN DE CREER UN ENVIRONNEMENT ADEQUAT PERMETTANT A DES ENFANTS ET A DES ADULTES DE REVELER LES MAUVAIS TRAITEMENTS QU'ILS ONT SUBIS. LARGEMENT REPANDUS AUX ÉTATS-UNIS, CES CENTRES ONT CONNU UN VERITABLE SUCCES. IL M'A ETE DEMONTRE DE FAÇON SATISFAISANTE QUE LES DIRIGEANTS DES INSTITUTIONS DE CORNWALL TELLES QUE LES SERVICES COMMUNAUTAIRES DE LA POLICE DE CORNWALL ET LA

SOCIETE DE L'AIDE A L'ENFANCE DES COMTES UNIS SONT PRETS A TOUT METTRE EN ŒUVRE POUR QUE CELA FONCTIONNE A CORNWALL.

JE RECOMMANDE FORTEMENT DE METTRE EN PLACE UN FINANCEMENT EN VUE D'ETABLIR ET D'EXPLOITER UN CENTRE DE RESSOURCES COMMUNAUTAIRES POUR LA GUERISON DES ADULTES DIRIGE PAR DES SURVIVANTS A CORNWALL, AFIN D'OFFRIR A CES DERNIERS UN ENDROIT OU SE RETROUVER ET D'INVITER DES PROFESSIONNELS ET DES MEMBRES DE LA COLLECTIVITE A UNIR LEURS EFFORTS DE FAÇON CONTINUE AFIN D'ABOUTIR A UNE GUERISON PERSONNELLE ET A LA RECONCILIATION COMMUNAUTAIRE. IL N'Y AURA PAS DE RECONCILIATION SI LES SURVIVANTS NE DISPOSENT PAS D'UN ENDROIT OU S'ENTRAIDER ET TRAVAILLER, DE FAÇON CONSTRUCTIVE, AVEC LES AUTRES EN VUE DE REBATIR DES RELATIONS DE CONFIANCE.

JE RECOMMANDE LA CREATION D'UN INSTITUT DE RECHERCHE DONT LES EFFORTS SERONT CONTINUELLEMENT AXES SUR LES CAUSES ET LES REPERCUSSIONS DES MAUVAIS TRAITEMENTS, AINSI QUE SUR LES INTERVENTIONS NECESSAIRES POUR Y REpondre. L'INSTITUT DE RECHERCHE SITUE SUR LE CAMPUS DE CORNWALL DU COLLEGE SAINT-LAURENT TRAVAILLERAIT DE CONCERT AVEC UN PROGRAMME DE FORMATION PLANIFIE AU SEIN DE CE COLLEGE

COMMUNAUTAIRE. JE RECOMMANDE EGALEMENT LA MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME DE CONFERENCIERS QUINQUENNAL AFIN DE POURSUIVRE LE TRAVAIL DE SENSIBILISATION EFFECTUE PAR LA PRESENTE ENQUETE, QUI REUNIRA DES EXPERTS DU DOMAINE DES MAUVAIS TRAITEMENTS INFLIGES A DES JEUNES AFIN QU'ILS PARTAGENT LES RENSEIGNEMENTS EMERGENTS ET LES DEMARCHES PRATIQUES.

JE RECOMMANDE D'APPORTER UN SOUTIEN CONTINU A L'ORGANISME LOCAL PREV ACTION, AFIN QU'IL PUISSE CONTINUER D'APPORTER SON IMPORTANTE CONTRIBUTION EN TANT QUE CATALYSEUR DE CHANGEMENT POSITIF AU SEIN DE LA COLLECTIVITE. LE TRAVAIL ACCOMPLI JUSQU'A CE JOUR S'EST REVELE TRES UTILE POUR FAIRE EVOLUER LES IDEES A UN POINT OU ELLES PEUVENT ETRE EVALUEES ET MISES EN ŒUVRE.

MES RECOMMANDATIONS EN VUE DE SOUTENIR LA GUERISON ET LA RECONCILIATION A CORNWALL ET DANS LES COMTES DE STORMONT, DUNDAS ET GLENGARRY SONT CONÇUES POUR FONCTIONNER DE CONCERT. J'AI CHOISI DES INITIATIVES QUI SE RENFORCENT LES UNES LES AUTRES; ELLES REPONDENT AUX BESOINS ACTUELS, MAIS, EN ETANT INTERRELIEES, ELLES ACCROISSENT LA PROBABILITE QUE LE CHANGEMENT PERDURE AU FIL DU TEMPS.

AU COURS DES DERNIERES ANNEES, MON COMITE CONSULTATIF A TRAVAILLE AFIN DE CERNER DES DEMARCHES VIABLES ET INCLUSIVES ANCREES DANS CETTE COLLECTIVITE. CELLES-CI SONT DECRITES EN DETAIL DANS LE VOLUME 2 DE MON RAPPORT. JE PERÇOIS LES SOLUTIONS « FAITES A CORNWALL » COMME UN SIGNE D'ESPOIR TRES POSITIF POUR L'AVENIR. JE REMERCIE TOUS CEUX QUI ONT INVESTI DANS L'ELABORATION DU PLAN QUINQUENNAL VISANT LA GUERISON ET LA RECONCILIATION COMMUNAUTAIRES. LES PERSONNES QUI ONT TEMOIGNE OFFICIEUSEMENT ONT EGALEMENT CONTRIBUE AUX RECOMMANDATIONS FORMULEES AU COURS DE LA PHASE 2. JE RECOMMANDE A TOUT LE MONDE DE CONSULTER LE VOLUME 3 INTITULE « *LA VOIX DES TEMOIGNAGES OFFICIEUX* ». IL PERMET DE COMPRENDRE DE FAÇON UNIQUE ET TOUCHANTE LES EXPERIENCES ET LES RECOMMANDATIONS DE NOMBREUX MEMBRES DE CETTE COLLECTIVITE.

J'Y AI EGALEMENT ABORDE LA GUERISON PERSONNELLE, UNE DES CONDITIONS PREALABLES A LA GUERISON COMMUNAUTAIRE. LA PRESENTE ENQUETE A INNOVE EN CREANT DES PROGRAMMES DE COUNSELLING ET DE SOUTIEN AUX TEMOINS. QUELQUE 388 PERSONNES ONT BENEFICIE DE CES SERVICES DE COUNSELLING AVEC UN CONSEILLER DE LEUR CHOIX, AU MOYEN D'UN FINANCEMENT FOURNI PAR LA PRESENTE ENQUETE. CETTE

AIDE PRATIQUE A CHANGE DES VIES ET EN A PEUT-ETRE MEME SAUVE CERTAINES. DE NOMBREUSES PERSONNES N'ONT PAS EFFECTUE LE NOMBRE DE SEANCES DE COUNSELLING NECESSAIRES AVEC LE CONSEILLER DE LEUR CHOIX. C'EST POURQUOI JE RECOMMANDE QUE L'ON CONTINUE D'OFFRIR CES SERVICES, PENDANT CINQ ANS AU PLUS, A CEUX QUI EN ONT BESOIN AFIN DE S'ASSURER QUE L'ON TIENNE COMPTE DES TRAUMATISMES PASSES.

DE PLUS, JE RECOMMANDE QUE L'ON ADJOIGNE UN CONSEILLER SUPPLEMENTAIRE A L'HOPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL AFIN QU'IL PUISSE AIDER LES VICTIMES DE MAUVAIS TRAITEMENTS ANTERIEURS QUI SE PRESENTERONT A L'AVENIR. JE RECOMMANDE EGALEMENT LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROGRAMME DE TRANSITION A L'INTENTION DES PERSONNES QUI ONT RECOURS AUX SERVICES DE COUNSELLING OU HABITENT CORNWALL ET LA REGION DE STORMONT, DUNDAS ET GLENGARRY ET QUI ONT ETE VICTIMES DE MAUVAIS TRAITEMENTS ANTERIEURS AFIN QU'ILS PARTICIPENT A UN PROGRAMME RESIDENTIEL DE GUERISON. CES RECOMMANDATIONS VISENT LA GUERISON PERSONNELLE, QUI CONSTITUE UNE PARTIE INTEGRANTE DE LA GUERISON ET DE LA RECONCILIATION A L'ECHELLE DE LA COLLECTIVITE.

EN CE QUI A TRAIT A LA POURSUITE DU SOUTIEN PAR L'ENTREMISE DE SERVICES DE COUNSELLING, JE RAPPELLE A TOUS QUE DE

NOMBREUSES PERSONNES BENEFICIANT DE CES SERVICES AUJOURD'HUI, ONT ETE AFFECTEES PAR DES DEFAILLANCES INSTITUTIONNELLES PAR LE PASSE. ELLES ONT SOUVENT ATTENDU DES DECENNIES POUR OBTENIR DE L'AIDE. BON NOMBRE D'ENTRE ELLES ONT OBTENU DE L'AIDE POUR LA PREMIERE FOIS GRACE A LA PRESENTE ENQUETE. LISEZ MON RAPPORT, VOYEZ COMMENT ELLES ONT ETE AFFECTEES, ET COMPRENEZ, COMME JE LE FAIS, POURQUOI ELLES ONT BESOIN D'UN SOUTIEN CONTINU DU CONSEILLER QU'ELLES CONNAISSENT ET A QUI ELLES FONT CONFIANCE.

IL ME PARAIT TROUBLANT QUE LE GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO SEMBLE AVOIR PRIS LA DECISION, AVANT DE RECEVOIR CE RAPPORT, DE NE PLUS TENIR COMPTE DES CHOIX INDIVIDUELS POUR OFFRIR DES SERVICES DE COUNSELLING A CEUX QUI UTILISENT CE SERVICE. J'ESPERE QU'IL REVISERA CETTE DECISION. PRENDRE DES DECISIONS SANS CONSULTER LES SURVIVANTS DE VIOLENCE SEXUELLE OU SANS TENIR COMPTE DE LEUR OPINION RAPPELLE LE DESAGREABLE SOUVENIR DES DEFAILLANCES INSTITUTIONNELLES QUI NOUS ONT CONDUITES ICI AUJOURD'HUI.

MEME SI J'AI PROPOSE UN PLAN SOLIDE ET INTEGRE EN MATIERE DE GUERISON ET DE RECONCILIATION A CORNWALL, JE ME SUIS EGALEMENT PENCHE SUR CE QUI PEUT ETRE ACCOMPLI PARTOUT EN ONTARIO. NOUS SAVONS QUE DES MAUVAIS TRAITEMENTS ONT

LIEU DANS TOUTES LES COLLECTIVITES. CE QUE NOUS AVONS APPRIS A CORNWALL PEUT PROFITER A TOUT L'ONTARIO. DANS LE VOLUME 2, J'AI FORMULE DES RECOMMANDATIONS EN MATIERE DE FORMATION, DE SERVICES ET DE CHANGEMENT DE POLITIQUES PUBLIQUES A L'ECHELLE DE LA PROVINCE.

J'EN AI CONCLU QU'EN TANT QUE SOCIETE, NOUS DEVONS RECONNAITRE LES REPERCUSSIONS DE LA VIOLENCE SEXUELLE ANTERIEURE ET INTERVENIR A CET EGARD DE FAÇON PLUS APPROPRIEE. IL CONVIENT DE METTRE FIN A LA PERCEPTION SELON LAQUELLE LES SURVIVANTS DE MAUVAIS TRAITEMENTS SONT « DES SUJETS DE DISCORDE ». IL CONVIENT DE TENIR COMPTE PARTICULIEREMENT DES BESOINS DES VICTIMES DE SEXE MASCULIN.

SELON MOI, UN PLAN STRATEGIQUE DOIT ETRE MIS EN PLACE AFIN D'OFFRIR DES SERVICES AUX HOMMES EN ONTARIO QUI ONT SUBI DES MAUVAIS TRAITEMENTS. J'AI EVOQUE CLAIREMENT LES ELEMENTS A PRENDRE EN COMPTE DANS UN TEL PLAN ET CELA NE SE RESUME PAS UNIQUEMENT AU SYSTEME DE PRESTATIONS LE MOINS CHER. L'ONTARIO A BESOIN DE PLUS QUE DE SIMPLES INTERVENTIONS DECOUSUES. LES HOMMES ONT BESOIN DE PLANS DE SERVICES INTEGRES ET COHERENTS ET D'UN MOYEN DE SUIVRE ET DE MESURER LA MISE EN ŒUVRE ET L'EFFICACITE DE CES

SERVICES. À L'HEURE ACTUELLE, IL N'EXISTE PAS DE PLAN INTEGRE.

ALORS QUE LE TRAVAIL SE POURSUIT SUR UN PLAN STRATEGIQUE, IL EST IMPORTANT QUE LES QUELQUES ORGANISMES QUI OFFRENT DES SERVICES AUX HOMMES CONTINUENT DE LE FAIRE. JE CONNAIS BIEN LE PROJET POUR HOMMES ET LE GATEHOUSE, DONT LA SITUATION FINANCIERE ACTUELLE N'EST PAS STABLE, MAIS IL EN EXISTE PROBABLEMENT D'AUTRES. LES ORGANISMES QUI POSSEDENT UNE EXPERTISE EN PRESTATION DE SERVICES AUX HOMMES DOIVENT ETRE SOUTENUS AFIN QU'ILS TRANSMETTENT LE SAVOIR-FAIRE ET LES CONSEILS QUI POURRAIENT PERMETTRE D'ELABORER UN PLAN STRATEGIQUE EFFICACE A L'AVENIR.

JE FORMULE DES RECOMMANDATIONS EN MATIERE DE SERVICES DESTINES AUX HOMMES, MAIS J'ABORDE EGALEMENT LES LACUNES DES SERVICES OFFERTS AUX FEMMES ET AUX HOMMES. JE RECOMMANDE D'ACCROITRE LE RECOURS AUX PSYCHOLOGUES ET AUX TRAVAILLEURS SOCIAUX DANS LE BUT D'ELARGIR L'ACCES AU COUNSELLING A LONG TERME DONT ONT BESOIN LES PERSONNES AYANT ETE VICTIMES DE VIOLENCE SEXUELLE PENDANT LEUR ENFANCE OU LEUR JEUNESSE. IL Y A UNE PENURIE DE PSYCHIATRES COUVERTS PAR L'ASSURANCE-SANTE DE L'ONTARIO, SURTOUT POUR LES FRANCOPHONES, ET DE NOMBREUSES PERSONNES AYANT

BESOIN DE SERVICES DE COUNSELLING A LONG TERME N'ONT PAS LES MOYENS DE SE PAYER DE TELS SERVICES. JE RECOMMANDE EGALEMENT UNE AIDE EN MATIERE DE TRANSPORT DESTINEE A CEUX QUI VIVENT DANS DES REGIONS RURALES OU ELOIGNEES AFIN QU'ILS PUISSENT SE RENDRE LA OU CES SERVICES SONT OFFERTS. EN OUTRE, JE RECOMMANDE D'ASSURER LE FINANCEMENT D'ACTIVITES DE SOUTIEN PAR LES PAIRS ET DE MENTORAT OFFERTES AUX SURVIVANTS AFIN DE REDUIRE L'ISOLEMENT SOCIAL ET DE REHAUSSER L'ESTIME DE SOI. CES ACTIVITES NE REMPLACENT PAS LES SERVICES PROFESSIONNELS, MAIS PEUVENT ETRE UNE FAÇON EFFICACE ET ECONOMIQUE DE FAIRE UNE DIFFERENCE CONSTRUCTIVE, SI ELLES SONT SOUTENUES DE MANIERE ADEQUATE PAR UNE FORMATION ET UN ACCES A DES CONSEILS PROFESSIONNELS.

LORSQUE L'ON ABORDE LA PREVENTION DES MAUVAIS TRAITEMENTS – CHOSE QUE TOUT LE MONDE SOUHAITE – NOUS DEVONS EGALEMENT OFFRIR UN TRAITEMENT AUX AGRESSEURS, AFIN QUE CEUX QUI SONT CONNUS FASSENT MOINS DE VICTIMES. LA DEMARCHE ADOPTEE DANS MON RAPPORT POUR OBTENIR LES RENSEIGNEMENTS NECESSAIRES SUR LES MODELES DE TRAITEMENT – CEUX QUI FONCTIONNENT LE MIEUX – EST DE RECOMMANDER UNE SERIE DE PROJETS QUINQUENNAUX, FONDES SUR DIVERS MODELES, AFIN D'OFFRIR UN TRAITEMENT AUX AGRESSEURS

ADULTES, Y COMPRIS CEUX QUI ONT EUX-MEMES ETE VICTIMES DE MAUVAIS TRAITEMENTS ANTERIEURS PENDANT LEUR ENFANCE OU LEUR JEUNESSE. CELA POURRAIT NOUS FOURNIR DES RENSEIGNEMENTS TRES PRECIEUX QUI PERMETTRAIENT DE METTRE SUR PIED DES PROGRAMMES D'INTERVENTION A LONG TERME AUPRES DES AGRESSEURS SEXUELS POTENTIELS. JE SUGGERE, A CET EGARD, QUE LA PROPOSITION DE L'HOPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL SOIT EXAMINEE EN TANT QUE PROJET.

LE TRAVAIL EFFECTUE AU COURS DE LA PRESENTE ENQUETE A FAIT L'OBJET DE NOMBREUSES CONTROVERSES. TOUTEFOIS, TOUT LE MONDE S'ACCORDE POUR DIRE QUE LE BESOIN EN MATIERE DE FORMATION ET DE SENSIBILISATION PORTANT SUR LA VIOLENCE SEXUELLE INFLIGEE AUX JEUNES EST CROISSANT. JE RECOMMANDE LA MISE EN PLACE D'UNE CAMPAGNE DE SENSIBILISATION A L'ECHELLE PROVINCIALE, SEMBLABLE A CELLES QUI EXISTENT POUR LA CONDUITE EN ETAT D'EBRIETE ET LES MAUVAIS TRAITEMENTS INFLIGES A DES PERSONNES AGEES. LES JEUNES REGARDENT LA TELEVISION ET UTILISENT INTERNET. S'ILS VOIENT DES MESSAGES QUI DENONCENT LES MAUVAIS TRAITEMENTS ET ENCOURAGENT A LES DIVULGUER, NOUS AVONS UNE CHANCE DE CHANGER LE MODELE DE HONTE ET DE CULPABILITE QUI EMPRISONNENT LES VICTIMES ET DONNENT DU POUVOIR AUX AGRESSEURS.

JE RECOMMANDE ÉGALEMENT QUE L'ÉQUIPE D'ACTION POUR LA SECURITE DANS LES ECOLES PRODUISE UN AUTRE RAPPORT AFIN DE S'ASSURER QUE NOS JEUNES SONT EN SECURITE A L'ECOLE ET AILLEURS. CE RAPPORT ENONCERAIT LES REACTIONS APPROPRIÉES DU SYSTEME EDUCATIF FACE AUX MAUVAIS TRAITEMENTS INFLIGES A DES JEUNES PAR DES ADULTES EN QUI ILS ONT CONFIANCE. LES JEUNES DOIVENT ENTENDRE PARLER REGULIEREMENT DE CE PROBLEME, AU MOINS UNE FOIS PAR AN, ET PAS SEULEMENT QUELQUES FOIS AU COURS DE LEUR VIE SCOLAIRE. JE RECOMMANDE ÉGALEMENT UNE SENSIBILISATION A GRANDE ECHELLE DES PROFESSIONNELS ET DE TOUS LES PARTENAIRES DU SYSTEME JUDICIAIRE AFIN QUE CEUX-CI DISPOSENT DES OUTILS LEUR PERMETTANT D'AGIR EN VUE DE PREVENIR LES MAUVAIS TRAITEMENTS ET D'INTERVENIR DE FAÇON ADEQUATE LORSQU'UN MAUVAIS TRAITEMENT LEUR EST DIVULGUE. JE RECOMMANDE QUE L'ON SOIT FORME A PRESENTER DES EXCUSES, AFIN QUE CELLES-CI SOIENT PRESENTEES PROMPTEMENT LORSQU'ELLES SONT JUSTIFIEES ET D'UNE FAÇON QUI AIDE A LA GUERISON, SANS BLESSER.

AU COURS DE LA PHASE 2, NOUS AVONS TENU PLUSIEURS ATELIERS PERTINENTS RELATIFS AUX POLITIQUES. L'UN D'ENTRE EUX PORTAIT SUR LA POSSIBILITE D'AVOIR UN OMBUDSMAN POUR LES SURVIVANTS DE VIOLENCE SEXUELLE. L'IDEE PROPOSEE ETAIT

INTERESSANTE, MAIS, TOUT COMPTE FAIT, JE N'ETAIS PAS CONVAINCU QUE LA CREATION D'UN TEL POSTE SERAIT UTILE. SUR LE PLAN DES PRIORITES, JE PRECONISE DES AMELIORATIONS DIRECTES EN MATIERE DE SERVICE, PERMETTANT DE MIEUX INTERVENIR DES LE DEBUT AU LIEU DE METTRE EN PLACE DES MECANISMES DE SUPERVISION SUPPLEMENTAIRES. SELON MOI, L'ONTARIO SERAIT MIEUX SERVI PAR UN SERVICE DE LIAISON AVEC LES VICTIMES OUVERT A TOUTES LES VICTIMES ET PAS UNIQUEMENT A CELLES DONT LE DOSSIER FERA L'OBJET D'UN PROCES. JE RECOMMANDE QUE CORNWALL ET LES COMTES UNIS SOIENT TRAITES EN PRIORITE AU COURS DE LA MISE EN PLACE DE CE SERVICE.

LA PRESENTE ENQUETE A TENU UNE TABLE RONDE SUR LES CLAUSES DE CONFIDENTIALITE DANS LES REGLEMENTS D'AFFAIRES AU CIVIL. POUR DE NOMBREUX SURVIVANTS DE VIOLENCE SEXUELLE, LE SECRET ET LA HONTE FONT PARTIE DE LEUR BLESSURE. ÊTRE CONTRAINT AU SILENCE EN ECHANGE D'ARGENT PEUT AVOIR DES CONSEQUENCES NEGATIVES. SELON MOI, DE NOMBREUX AVOCATS OU MEDIATEURS CONSIDERENT LES CLAUSES DE CONFIDENTIALITE COMME « DES DISPOSITIONS PASSE-PARTOUT » DANS LE PROCESSUS DE REGLEMENT. ILS ONT BESOIN DE FORMATION AFIN D'ETRE PLUS SENSIBLES ET PLUS CONSTRUCTIFS.

JE SUGGERE EGALEMENT QUE LE GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO CESSE D'EXIGER DES ENTENTES DE CONFIDENTIALITE DANS LES REGLEMENTS DE CAUSES DE VIOLENCE SEXUELLE, MAIS IL FAUDRAIT PREVOIR LA POSSIBILITE DE NE PAS REVELER L'IDENTITE DE LA VICTIME NI LE MONTANT QU'ELLE A REÇU, SI C'EST CE QU'ELLE DESIRE. JE RECOMMANDE QUE CETTE POLITIQUE SOIT ELARGIE AUX AUTRES ORGANISMES FINANCES PAR LES POUVOIRS PUBLICS TELS QUE LES CONSEILS SCOLAIRES, LES SOCIETES DE L'AIDE A L'ENFANCE ET LES SERVICES DE POLICE, D'ICI TROIS ANS.

LES PRATIQUES EN MATIERE DE DETERMINATION DE LA PEINE DES PERSONNES RECONNUES COUPABLES DE MAUVAIS TRAITEMENTS ONT GRANDEMENT INTERESSE LE PUBLIC, SI BIEN QU'UNE ACTIVITE S'EST TENUE A CE SUJET AU COURS DE LA PHASE 2. UN DOCUMENT INTERESSANT SUR LES PEINES IMPOSEES A ETE FOURNI. JE NE POSSEDE PAS LA COMPETENCE NECESSAIRE POUR RECOMMANDER DES CHANGEMENTS EN VERTU DE L'AUTORITE DU GOUVERNEMENT FEDERAL, ET N'EN FAIS RIEN. JE RECOMMANDE QUE LE MINISTERE DU PROCUREUR GENERAL ENTREPRENNE UN EXAMEN APPROFONDI DES PRATIQUES EN MATIERE DE DETERMINATION DE LA PEINE DANS LES CAUSES DE VIOLENCE SEXUELLE INFLIGEE AUX ENFANTS AFIN DE DETERMINER S'IL FAUT REVISER LES POLITIQUES ET LES PROCEDURES DE LA COURONNE. JE RECOMMANDE EGALEMENT QUE LES PROCUREURS DE LA COURONNE SUIVENT UNE FORMATION

DISPENSEE PAR DES EXPERTS ET QU'ILS AIENT ACCES A L'INFORMATION UTILISEE PAR CES DERNIERS AU MOMENT DE LA DETERMINATION DE LA PEINE. ENFIN, JE RECOMMANDE QUE LE GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO COMMUNIQUE AVEC LES AUTRES PROVINCES ET LE GOUVERNEMENT FEDERAL EN VUE D'ENTREPRENDRE UN EXAMEN DE LA DETERMINATION DE LA PEINE DANS LES CAUSES DE VIOLENCE SEXUELLE.

J'ADMETS QUE LES RECOMMANDATIONS QUE J'AI FORMULEES AU COURS DE LA PHASE 2 NECESSITENT D'ETRE FINANCEES ALORS QUE NOUS TRAVERSONS UNE PERIODE ECONOMIQUE DIFFICILE. CES INITIATIVES PEUVENT ETRE BIEN ACCUEILLIES, MAIS CONNAITRE QUELQUES RETICENCES EN MATIERE DE FINANCEMENT. MAIS ATTENTION! LE PRIX DE L'INACTION EST TRES ELEVE ET SERA PAYE ICI ET AILLEURS. J'ESTIME QUE MES RECOMMANDATIONS SONT PRATIQUES, RAISONNABLES ET QUE LEUR COUT A ETE PRIS EN COMPTE AU MOMENT DE LES ELABORER. JE DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO ET AUX INSTITUTIONS CONCERNEES DE LES EXAMINER D'UN ŒIL BIENVEILLANT DANS UN DELAI OPPORTUN.

NE CROYEZ PAS QUE LA PUBLICATION DU PRESENT RAPPORT PERMETTE D'OUBLIER OU DE RELEGER AU PASSE LES PROBLEMES LIES AUX MAUVAIS TRAITEMENTS INFLIGES A DES JEUNES OU AU

SIGNALEMENT DE VIOLENCE ANTERIEURE. NOUS POUVONS REGARDER LES INFORMATIONS TOUS LES JOURS ET CONSTATER QUE CE N'EST PAS LE CAS. PAR CONSEQUENT, BIEN QUE JE GARDE DE L'ESPOIR POUR L'AVENIR, JE METS EGALEMENT EN GARDE CONTRE LA COMPLAISANCE ET LE RISQUE DE « SE LASSER DU PROBLEME ». IL FAUT CONTINUER A TRAVAILLER.

LORSQUE J'AI COMMENCE A TRAVAILLER DANS LE CADRE DE LA PRESENTE ENQUETE, J'AI DECIDE QU'IL ETAIT ESSENTIEL QUE CELLE-CI AIT LIEU AU SEIN DE CETTE COLLECTIVITE, QUE LES AUDIENCES ET LES ACTIVITES SOIENT MENEES PRES DE CEUX QUI SERAIENT LE PLUS AFFECTES PAR MON RAPPORT. JE SUIS HEUREUX D'ETRE DE RETOUR ICI AUJOURD'HUI POUR PRESENTER MON RAPPORT ET M'ADRESSER A CETTE COLLECTIVITE EN PERSONNE.

EN REVENANT DANS CETTE COLLECTIVITE, JE REVIENS AUX RAISONS POUR LESQUELLES LA PRESENTE COMMISSION D'ENQUETE A ETE CREEE ET A CE QU'ELLE A ACCOMPLI. LA PRESENTE COMMISSION D'ENQUETE FOURNIT UN RAPPORT QUI DECRIT EN DETAIL TOUS LES FAITS DISPONIBLES. C'EST SEULEMENT EN PARTAGEANT LES FAITS DE BASE QUE L'ON POURRA METTRE EN PLACE UN DIALOGUE RESPECTUEUX. LA PRESENTE ENQUETE A SENSIBILISE LE PUBLIC A LA REALITE DE LA VICTIMISATION SEXUELLE DES HOMMES ET A SES REPERCUSSIONS. VOS FILS, VOS

FRERES, VOS PERES ET VOS AMIS DE SEXE MASCULIN MERITENT MIEUX QUE CELA. LA PRESENTE ENQUETE A EGALEMENT MIS EN LUMIERE LES CONSEQUENCES NEGATIVES DE LA REVICTIMISATION VECUE LORSQUE LA REACTION INSTITUTIONNELLE NE REpond PAS AUX ATTENTES DES PLAIGNANTS ET DE LEUR FAMILLE. VOS FILLES, VOS SŒURS, VOS MERES ET VOS AMIES DE SEXE FEMININ MERITENT AUSSI MIEUX QUE CELA.

LA PRESENTE ENQUETE A FAIT PREUVE D'EQUITE EN RECONNAISSANT LES ERREURS COMMISES ET LES CRITIQUES INJUSTES, ET EN EXPLIQUANT LEUR ORIGINE. RECONNAITRE LE PASSE EST ESSENTIEL POUR ALLER DE L'AVANT. LA PRESENTE ENQUETE FOURNIT DES RECOMMANDATIONS PRATIQUES AUX INSTITUTIONS, AU GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO AINSI QUE DES RECOMMANDATIONS VISANT A PERMETTRE LA GUERISON ET LA RECONCILIATION. SI ELLES SONT ADOPTEES, CELLES-CI PERMETTRONT DE RESTAURER LA CONFIANCE DU PUBLIC DANS LES INSTITUTIONS PUBLIQUES ET LE SYSTEME JUDICIAIRE, ET DE CREER ESPOIR ET CONFIANCE POUR L'AVENIR.

CORNWALL N'EST PAS UNE COLLECTIVITE DISSIMULEE PAR LE SOMBRE NUAGE DU SCANDALE. IL S'AGIT D'UNE COLLECTIVITE OU LE TRAVAIL DE GUERISON ET DE RECONCILIATION A COMMENCE ET OU IL Y A DES GENS SENSIBLES ET BIEN INTENTIONNES QUI SONT

IMPLIQUES ET IMPATIENS D'ALLER DE L'AVANT. LA MISE EN ŒUVRE DES CHANGEMENTS NECESSAIRES DANS LES INSTITUTIONS ET D'UN PLAN INTEGRE DE GUERISON ET DE RECONCILIATION FERA DE CORNWALL UN MODELE D'ESPOIR POUR LES AUTRES COLLECTIVITES. ELLE MONTRERA L'EXEMPLE EN CE QUI A TRAIT A LA MISE EN ŒUVRE D'INITIATIVES EFFICACES VISANT A SENSIBILISER ET A RESPONSABILISER UNE COLLECTIVITE EN VUE DE PREVENIR LA VIOLENCE SEXUELLE, DE REpondre AUX ALLEGATIONS DE MAUVAIS TRAITEMENTS ET DE PRENDRE SOIN DES PERSONNES QUI EN SONT VICTIMES.

MON TRAVAIL S'ACHEVE AUJOURD'HUI AVEC LA PRESENTATION DU PRESENT RAPPORT. JE LAISSE A CETTE COLLECTIVITE UN DOSSIER FACTUEL SOLIDE ET UNE ANALYSE APPROFONDIE PARCE QUE CELA EST NECESSAIRE POUR EFFACER L'INCERTITUDE QUI S'EST AVEREE UN FREIN AUX RELATIONS ENTRE VOISINS, ET ENTRE LES INSTITUTIONS ET CEUX QU'ELLES SERVENT.

LES LEÇONS DU PASSE PEUVENT PERMETTRE D'ASSURER UN AVENIR MEILLEUR. J'EN SUIS ARRIVE A ME SOUCIER PROFONDEMENT D'ASSURER UN MEILLEUR AVENIR A CEUX DONT LES VIES ONT ETE DEVASTEES PAR DES MAUVAIS TRAITEMENTS, CEUX QUI ONT DEMONTRE UNE VERITABLE VOLONTE DE FAIRE DE LEUR MIEUX POUR LES PERSONNES A QUI ILS OFFRENT DES

SERVICES, CEUX QUI FONT PREUVE DE BONNE VOLONTE DANS LEUR TRAVAIL AFIN DE PERMETTRE LE CHANGEMENT ET CEUX QUI DEMANDENT DE L'AIDE POUR COMPRENDRE. J'OBSERVERAI AVEC BEAUCOUP D'INTERET LES PROGRES EN MATIERE DE REACTION INSTITUTIONNELLE FACE A DES ALLEGATIONS DE VIOLENCE SEXUELLE ANTERIEURE. ET JE NE DIS PAS « ADIEU » A CETTE COLLECTIVITE, MAIS PLUTOT « AU REVOIR ».